



CEC
CCA
CCE

Plan Opérationnel pour 2024

Annexe I



TITRE DU PROJET : Possibilités de circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique. Phase 1.

1. **Durée du projet : du (date) au (date)** (24 mois)
2. **Budget (\$ CA)** : 750 000 \$ (incluant les frais d'administration et d'exploitation)
3. **Bref énoncé des enjeux liés à ce sujet, détermination du besoin et des lacunes, objectif(s) du projet et activités pour aborder les enjeux, résultats escomptés et avantages et bénéficiaires.**

Le secteur de l'électronique comporte le flux de déchets à la croissance la plus rapide au monde – on l'estime à quelque 57,4 millions de tonnes en 2021¹. À l'échelle mondiale, ces déchets contiennent des produits mis au rebut et des matières premières d'une valeur approximative de 60 milliards de dollars. Selon McKinsey, le secteur de l'électronique (en particulier l'équipement électronique, les semiconducteurs, ordinateurs et produits électroniques, et l'équipement mobile/de communication) fera probablement l'objet d'une demande accrue et d'importants changements dans les usines de production et chaînes d'approvisionnement, sous l'effet de la régionalisation². Une plus grande circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique nécessite une meilleure conception des produits, une durée de vie accrue grâce aux efforts de réparabilité, de remise à neuf et de refabrication, ainsi que d'une meilleure collecte et un meilleur recyclage en fin de vie. Des études préliminaires sur les processus de conservation de la valeur (PCV) au Canada donnent à croire au fort potentiel de ce secteur pour générer des avantages socioéconomiques et environnementaux (détails dans le rapport d'ECCC sur le PCV³). Aux États-Unis, de nombreuses mesures fédérales pour améliorer la circularité des produits électroniques soutiennent aussi des objectifs environnementaux, de compétitivité économique et de sécurité nationale. Au Mexique, les études sur la circularité ont mis en évidence le potentiel des pratiques de réparation, les possibilités et obstacles associés aux modèles d'affaires, ainsi que les bonnes pratiques d'économie circulaire dans le pays⁴.

¹ Platform for Accelerating the Circular Economy (PACE) (2021). [Action Agenda for Electronics](#).

² Doheny, Gomez et coll. (2022). [To regionalize or not? Optimizing North American Supply Chains](#). McKinsey & Company.

³ [Étude socioéconomique et environnementale du secteur canadien de la refabrication et des autres processus de conservation de la valeur dans le contexte de l'économie circulaire](#) (2021). Préparé pour Environnement et Changement climatique Canada par Oakdene Hollins et Dillon.

⁴ La extensión de tiempo de vida útil en teléfonos celulares en el marco de la economía circular y el cumplimiento de la Contribución Nacionalmente Determinada (CND) (2021). Préparé par l'Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático (INECC).

Le secteur de l'électronique est proposé comme centre d'intérêt pour ce premier projet de la CCE sur l'économie circulaire en raison du vif intérêt qu'il suscite chez les personnes consommatrices d'Amérique du Nord^{5,6}. De plus, ce secteur est tout indiqué pour promouvoir la conversation sur la circularité en Amérique du Nord et sensibiliser le public à ses avantages socioéconomiques et environnementaux dans cette région à la fois diversifiée et décentralisée.

Ce projet vise : 1) à étudier le potentiel de circularité dans le secteur de l'électronique en Amérique du Nord, en particulier les possibilités touchant la conception, l'innovation, la production durable, l'utilisation efficiente des ressources, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et la refabrication, et en soulignant les « éléments positifs », les études de cas et les enseignements tirés pour les économies du Canada, du Mexique et des États-Unis; 2) à définir les possibilités de coopération régionale dans le secteur de l'électronique et à élaborer des outils pratiques qui aideront l'industrie, les gouvernements et la société à promouvoir la circularité dans chaque pays, et au sein de la chaîne d'approvisionnement régionale de ce secteur.

L'équipe chargée de la conception du projet estime que les travaux de la CCE sur l'économie circulaire devraient adopter une vision à long terme, en s'attaquant d'abord au secteur de l'électronique, et se dérouler en deux phases. La phase I (décrite dans le présent document) comprendra deux volets :

1. La préparation d'une étude technique qui comprendra un contexte pertinent et des considérations pour la promotion de la circularité dans le secteur de l'électronique de chaque pays, en vue de sensibiliser les personnes décisionnaires des secteurs public et privé au concept de circularité et à ses avantages potentiels.
2. La priorisation de moyens d'établissement de la circularité qui présenteront de potentielles options/occasions de coopération en Amérique du Nord en vue d'améliorer la circularité en amont dans le secteur de l'électronique à l'échelle de la région (par le biais de la conception, de l'innovation, de la réutilisation, de la réparation, de la remise à neuf et de la refabrication).

Les conclusions de cette première phase fourniront des éléments clés pour potentiellement conceptualiser un projet de suivi sur l'économie circulaire, soit la phase II des travaux de la CCE, à élaborer au moyen de ressources additionnelles après la phase I.

⁵ Côté & Denoncourt (2022). [Pour des appareils électroménagers et électroniques réparables au Canada. Diagnostic, enjeux et solutions](#), Équiterre.

⁶ Shorthouse (2021). Amérique du Nord circulaire : Accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone prospère et résiliente. Préparé pour Environnement et Changement climatique Canada et le Programme des Nations Unies pour l'environnement par The Delphi Group.

4. Indiquer les priorités stratégiques du Plan stratégique pour 2021 à 2025 que vise ce projet.

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application effective des lois de l'environnement

5. Décrire comment le projet utilise des approches stratégiques et transversales de mise en œuvre : solutions novatrices et efficaces ou mobilisation des parties prenantes et participation du public dans un esprit de diversité et d'inclusion (y compris les effets et possibilités en matière de genre et de diversité, et les jeunes) (100 mots max.).

En collaboration avec la *Platform for Accelerating the Circular Economy* (PACE, plateforme d'accélération de l'économie circulaire), ce projet adoptera une approche itérative qui comprend la mobilisation des parties prenantes, la création et la conception collaborative de bout en bout. Pour comprendre le potentiel de la circularité et déterminer les mesures concrètes à prendre pour la favoriser sur le plan national et régional, ce projet portera sur les solutions en amont nécessaires pour intensifier les travaux sur la circularité. En outre, pour mieux comprendre la circularité et mieux sensibiliser le public à ce sujet en Amérique du Nord, on visera à déterminer comment relever le niveau d'ambition des secteurs public et privé dans les pays et la région.

6. Expliquer comment la coopération trinationale pourrait accroître l'incidence de ce projet (100 mots max.).

Par ces travaux initiaux, nous voulons comprendre le contexte national et le potentiel de chaque pays en matière de circularité dans le secteur de l'électronique, et déterminer les options clés qui feront progresser la circularité à l'échelle régionale. Le projet constitue la première étape d'une intensification des mesures pour promouvoir la circularité et créer des chaînes d'approvisionnement plus durables au sein de nos économies hautement intégrées.

7. Décrire comment le projet vient compléter d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite tout chevauchement avec ces travaux (100 mots max.).

Ce projet s'appuiera sur les études existantes sur la circularité menées dans les trois pays, ainsi que sur le *Circular Economy Action Agenda - Electronics* (Programme d'action pour l'économie circulaire – Produits électroniques) de la PACE (Section 11, activité 1). De plus, nous collaborerons étroitement avec les responsables techniques des trois Parties pour éviter les doublons et faire en sorte que ces travaux viennent compléter ceux que les pays mènent à l'heure actuelle, ainsi que les politiques/plans nationaux en cours d'élaboration ou futurs pour la promotion de la circularité. Puisque la plupart des travaux sur la circularité à l'échelle mondiale ont porté sur des recherches techniques ou stratégiques, nos travaux adopteront une approche réellement complémentaire qui comprendra de multiples points de vue et une expérience d'apprentissage partagée avec les personnes ou projets locaux qui appliquent déjà la circularité. De plus, les leçons à tirer à partir des similitudes et différences constitueront un élément d'apprentissage clé et une priorité qui pourraient accroître l'incidence du projet.

8. Décrire comment le projet fait appel aux spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou aux collectivités tribales/autochtones/des Premières nations, le cas échéant (100 mots max.).

Dans la mesure du possible, le projet tiendra compte des CET ou des systèmes de connaissances autochtones qu'on pourrait appliquer à l'économie circulaire et aux possibilités de gestion durable du matériel dans le secteur de l'électronique. De plus, les collectivités ou organisations autochtones pourraient participer à l'atelier proposé et à l'ultime étape de diffusion des conclusions du projet.

9. Décrire comment le projet mobilise un nouveau public ou de nouveaux partenaires, le cas échéant (100 mots max.).

Les responsables du projet retiendront la PACE comme partenaire principal durant l'activité 1 et pour guider les prochaines étapes du projet. En outre, ce projet a le potentiel pour réunir des parties prenantes de toute l'Amérique du Nord du domaine de la circularité et de la chaîne d'approvisionnement des produits électroniques, et améliorer la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire, les organisations gouvernementales et les ONG.

10. Indiquer les organisations ou organismes partenaires désignés déterminés à mettre en œuvre ce projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient participer au projet ou en profiter, notamment par la diffusion, la collaboration ou les partenariats (p. ex. des organismes fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, le milieu universitaire, des organisations non gouvernementales [ONG], le secteur privé, la société civile et les jeunes).

Principaux organismes ou organisations	Pays
--	------

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
<i>US State Department</i> (département d'État)	États-Unis
<i>US Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l'Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)	Mexique
<i>Platform for Accelerating the Circular Economy</i> (PACE)	International

Autres organisations/particuliers (s'il y a lieu)	Pays
Autres organisations qui travaillent à la circularité ou la durabilité dans le secteur de l'électronique ou qui coopèrent déjà avec les Parties (tirant parti d'une expertise existante d'une Partie)	Canada, Mexique et États-Unis

11. Dans le tableau ci-dessous, décrire les objectifs du projet ainsi que les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les produits correspondants, les réalisations, et comment ils seront mesurés (mesures du rendement), les bases de référence (si elles sont connues), les objectifs à atteindre avant la fin du projet, le calendrier et le budget.

OBJECTIF 1	Étudier le potentiel de circularité dans le secteur de l'électronique en Amérique du Nord, en particulier les possibilités touchant la conception, l'innovation, la production durable, l'utilisation efficace des ressources, la réutilisation, la réparation, la remise à neuf et la refabrication, et en soulignant les « éléments positifs », les études de cas et les enseignements tirés pour les économies du Canada, du Mexique et des États-Unis.
Activité 1 Budget : 600 000 \$ CA	<i>Grâce à un processus itératif de recherche et de mobilisation, préparer des évaluations nationales du potentiel de la circularité dans le secteur de l'électronique de chaque pays, et déterminer les occasions qui pourraient favoriser la circularité en Amérique du Nord.</i>
Réalisations	Une étude technique sur le potentiel de la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique, dont la conception et les orientations seront définies lors d'un atelier collaboratif facilité . L'étude portera sur les « éléments positifs » à partir d'obstacles connus, de pratiques exemplaires et d'études

	<p>de cas comprenant des exemples provenant d'Amérique du Nord et d'ailleurs, et des leçons pertinentes pour un pays ou toute la région.</p> <p>Des scénarios pour accroître la circularité au sein d'une chaîne d'approvisionnement, à l'ensemble des industries à l'échelle communautaire ou locale.</p> <p>Des moyens d'établir la circularité pour combler les lacunes en matière de collaboration et de connaissance, qui pourraient notamment inclure les infrastructures, les capacités et les mécanismes nécessaires pour favoriser la circularité. Ces moyens doivent offrir en amont des possibilités, des options politiques et des mises en œuvre au sein de l'économie du Canada, des États-Unis et du Mexique, et donner un aperçu des occasions/options qui pourraient favoriser la circularité dans l'optique du cycle de vie du secteur de l'électronique dans la région.</p>
<p>Résultats attendus, mesures du rendement</p>	<p>Mieux comprendre le potentiel de la circularité dans le secteur de l'électronique à l'échelle nationale et régionale, ainsi que ses effets environnementaux, économiques et sociaux engendrés par une circularité accrue dans ce secteur.</p> <p>Définir des moyens potentiels d'établir la circularité, par exemple: actions, infrastructures, mesures incitatives, politiques ou règlements susceptibles de faire progresser la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p>
<p>Base de référence (état actuel), si connue</p>	<p>Les rapports ci-après ont recueilli des données de base sur la circularité et le secteur de l'électronique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Amérique du Nord circulaire : Accélérer la transition vers une économie à faibles émissions de carbone prospère et résiliente (document de travail et résumé – ECCC et PNUE, mai 2021) • Résumé de l'étude socioéconomique et environnementale du secteur canadien de la refabrication et des autres processus de conservation de la valeur dans le contexte de l'économie circulaire (rapport préparé pour ECCC par Oakdene Hollins et Dillon, mars 2021) • <i>La extensión de tiempo de vida útil en teléfonos celulares en el marco de la economía circular y el cumplimiento de la Contribución Nacionalmente Determinada (CND)</i> (rapport de l'INECC, 2021) • <i>Evaluación del estado actual de la Economía Circular para desarrollar la hoja de ruta para México, Brasil, Uruguay y Chile</i> (INECC, 2020) • Circular Economy Action Agenda: Electronics (rapport de la PACE, en collaboration avec Accenture, 2021)

Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Une étude technique portant sur le potentiel de circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p> <p>Des moyens d'établir la circularité qui offriront, en amont, des possibilités, des politiques et des options de mise en œuvre pour combler les lacunes observées en matière de connaissances et de collaboration, et favoriser la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p>	
Sous-tâche 0	<p>Établir un plan de travail avec la PACE (organisation partenaire) afin de réduire la portée du projet et d'en définir les prochaines étapes à l'aide d'un processus itératif. Cette tâche comprendra une série d'entrevues avec des parties prenantes sélectionnées (dont le comité directeur). Elle comprendra aussi la conception et la préparation, l'organisation et l'animation d'un petit atelier sur la conception, avec participation en personne, qui générera un plan de travail plus détaillé et jettera les bases des modalités de mise en œuvre du projet.</p>	Mi-2024
Sous-tâche 1.1	<p>Organiser un atelier consultatif à plus grande échelle avec des spécialistes clés de la circularité et du secteur nord-américain de l'électronique, afin de définir les lacunes en matière de collaboration et de connaissances à combler pour faire progresser la circularité dans la région.</p>	Fin 2024 à début 2025
Sous-tâche 1.2	<p>Préparer une étude technique fondamentale qui évaluera le potentiel national et régional de la circularité, en s'appuyant sur les obstacles connus, les études de cas et les pratiques exemplaires en matière de circularité dans le secteur de l'électronique.</p>	Début à mi-2025
Sous-tâche 1.3	<p>Préparer un document sur les moyens d'établir la circularité qui proposera en amont des possibilités, des politiques et des options de mise en œuvre pour combler les lacunes observées et favoriser la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p>	Mi-2025 à fin 2025
OBJECTIF 2	<p>Définir les possibilités de coopération régionale dans le secteur de l'électronique, et élaborer des outils pratiques qui aideront l'industrie à faire progresser la circularité dans chaque pays, ainsi qu'au sein de la chaîne d'approvisionnement régionale du secteur.</p>	

Activité 2 Budget : 150 000 \$ CA	<i>Prioriser et établir des options de coopération régionale</i>
Réalisations	<p>Un processus itératif visant à définir et à établir des options de coopération régionale. Ce processus doit permettre de valider les résultats des moyens d'établissement de la circularité définis à l'activité 1, et de prioriser les moyens d'action et les options/possibilités régionales de coopération.</p> <p>Une ébauche de proposition pour la phase II des travaux de la CCE sur la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique, à partir des résultats de la phase I.</p>
Résultats attendus, mesures du rendement	<p>Grâce à un processus itératif, la CCE et le comité directeur réviseront les moyens proposés, et définiront et mettront en œuvre un plan d'action dans le cadre des prochaines étapes.</p> <p>Résultats possibles :</p> <p>Les parties prenantes et experts de la circularité et du secteur de l'électronique des trois pays connaissent les options/possibilités relevées par l'étude technique, ainsi que les moyens d'établir la circularité en vue d'une potentielle collaboration régionale pour faire progresser la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p> <p>Des actions concrètes pour faire progresser la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique sont définies.</p> <p>La CCE sait quels futurs travaux elle pourrait mettre en œuvre qui conduiraient à une phase de suivi de ce projet.</p>
Base de référence (état actuel), si connue	S.O.
Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Établir un processus permettant de définir et d'établir des options de coopération régionale au profit de la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique.</p> <p>Mettre en œuvre une ou plusieurs des options évidentes définies par les moyens d'établir la circularité.</p>

	Définir (dans une ébauche de proposition) les travaux de suivi potentiels de la CCE sur la circularité dans le secteur nord-américain de l'électronique, à partir des moyens proposés.	
Sous-tâche 2.1	Examiner les options issues des moyens proposés de coopération régionale et définir un plan d'action basé sur les priorités établies et les conseils de l'organisation partenaire.	Fin-2025
Sous-tâche 2.2	Mettre en œuvre le plan d'action afin de faire des options plus faciles définies par les moyens d'établir la circularité, des priorités régionales*. <i>*Cette activité dépendra du coût estimé des options/possibilités définies et du budget disponible pour le projet.</i>	Début à mi-2026
Sous-tâche 2.3	Soumettre à l'examen des Parties une possible phase II des travaux de la CCE sur l'économie circulaire.	Mi-2026

12. Décrire les effets attendus après le projet

Effets attendus (échéance : mois et année)	Mesure(s) du rendement SMART
D'ici à la fin de 2026, le potentiel de circularité du secteur nord-américain de l'électronique, en se basant sur les « éléments positifs », aura été évalué.	Les Parties et les parties prenantes concernées comprendront mieux le potentiel de la circularité à l'échelle nationale et régionale.
D'ici à la fin de 2026, les personnes décisionnaires auront mis en place des moyens d'établir la circularité avec, en amont, des possibilités, des politiques et des options de mise en œuvre, afin de favoriser la circularité du secteur nord-américain de l'électronique.	Les Parties et les parties prenantes concernées comprendront mieux les options, y compris les solutions en amont visant à intensifier la circularité dans la région.
D'ici à la fin de 2026, les personnes décisionnaires utiliseront les moyens proposés pour faire progresser l'économie circulaire du secteur de l'électronique, selon une optique de cycle de vie dans la région d'Amérique du Nord.	Les parties prenantes aura un plan d'action pour promouvoir certaines solutions en amont visant à intensifier la circularité dans leur pays et dans la région.

NOM DU PROJET : Stimuler les changements de comportement pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, et une meilleure promotion et adoption des ressources de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments

1. Durée du projet : 18 mois

2. Budget : 250 000 \$ CA

Année 1 : 125 000 \$ CA

Année 2 : 125 000 \$ CA

3. Bref exposé des questions, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats escomptés; avantages et bénéficiaires.

La perte et le gaspillage d'aliments sont un problème de plus en plus important au Canada, au Mexique et aux États-Unis, où près de 170 millions de tonnes d'aliments produits pour la consommation humaine sont perdues et gaspillées chaque année tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, y compris dans les secteurs de la pré récolte et de la consommation¹. Dans les décharges, la biodégradation des aliments et des déchets dans des conditions d'anaérobiose entraîne la production de méthane, un gaz à effet de serre 80 fois plus puissant que le dioxyde de carbone sur une période de 20 ans. Les faits soutiennent que la prévention et la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments et le réacheminement des déchets alimentaires peuvent contribuer à des réductions opportunes et significatives des polluants climatiques de courte durée de vie, comme le méthane, qui contribuent aux changements climatiques, dégradent la qualité de l'air et menacent la santé humaine. La perte et le gaspillage d'aliments ont également d'autres répercussions environnementales et socioéconomiques néfastes, notamment l'utilisation inefficace des ressources naturelles, la perte de la diversité biologique, l'insécurité alimentaire et les pertes économiques d'un bout à l'autre de la chaîne d'approvisionnement alimentaire.

Dans le cadre de projets antérieurs, la Commission de coopération environnementale (CCE) a élaboré et promu des contenus destinés à soutenir les activités de réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, notamment des études fondamentales, la [Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire](#) et le document [Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments : guide pratique \(version 2\)](#), ainsi que du matériel connexe. En cours de route, ces projets ont inclus des activités de

¹ Source : CCE, [Caractérisation et gestion de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord](#), 2017.

rayonnement, de promotion, d'éducation et de sensibilisation de la CCE, comme la campagne de sensibilisation pour les jeunes « Réduisons la montagne de gaspillage alimentaire », dont le projet pilote a été mis en œuvre à Mérida (Mexique), dans la péninsule Olympic (États-Unis) et à Montréal (Canada), des vidéos pédagogiques, des campagnes dans les médias sociaux, des webinaires trinationaux de la CCE, des présentations lors d'événements de tiers, diverses activités d'établissement de partenariats et la traduction, l'impression et l'expédition de matériel pertinent (brochures pour les enfants et les jeunes en langue maya).

Dans ce contexte, il est possible de continuer à soutenir la diffusion et l'adoption des contenus nouveaux et existants de la CCE afin de favoriser la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments dans toute la région.

Le mandat du Conseil de la CCE de juin 2023 a reconnu la nécessité de s'appuyer sur le succès des projets de la CCE en matière de perte et de gaspillage d'aliments et de souligner davantage le leadership et la visibilité de la CCE dans le soutien de la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord. Le Secrétariat a donc été chargé d'entreprendre un projet de suivi visant à soutenir les décideurs politiques, collectivités et autres parties prenantes à l'échelle locale dans la conception et la mise en œuvre d'actions et de politiques visant à favoriser les changements de comportement afin de réduire la perte et le gaspillage d'aliments à l'aide des ressources de la CCE sur le sujet. La CCE pourrait ainsi tirer parti de l'engouement actuel en répondant à la demande croissante des parties prenantes pour son leadership et ses ressources sur la perte et le gaspillage d'aliments (en particulier la *Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire* et le document *Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments : guide pratique*) et en favorisant leur utilisation en Amérique du Nord.

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet.

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et la réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer en quoi la mise en œuvre du projet s'appuie sur des approches transversales et stratégiques : des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité dans la mobilisation des intervenants et la participation du public (y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité, et les jeunes).

En s'appuyant sur les précédents projets de la CCE relatifs à la perte et au gaspillage d'aliments (trousse d'outils destinée aux éducateurs, guide pratique destiné aux entreprises et aux organisations, vidéos éducatives, microsites thématiques, partenariats et

collaborations), ce projet de suivi permettra à la CCE de mettre en œuvre un nouveau projet et de maintenir sa visibilité et son élan actuels en matière de sensibilisation aux enjeux liés à la perte et au gaspillage d'aliments, de promotion des produits actuels connexes de la CCE et d'élaboration de nouveaux produits visant à soutenir davantage la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord.

Le nouveau produit de la CCE à concevoir dans le cadre de ce projet est un guide pour les spécialistes² traitant du moment et de la manière de mettre en pratique différentes théories sur le changement de comportement. L'objectif est d'améliorer l'adoption et l'efficacité des programmes et des autres types d'interventions publiques visant à réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Il se fondera sur des travaux connexes, y compris les recommandations de Champions 12.3, et les élargira.

6. Expliquer en quoi le projet peut avoir une plus grande incidence grâce à la coopération trinationale.

Comme pour les précédents projets de la CCE relatifs à la perte et au gaspillage d'aliments, la coopération trinationale portera sur la prévention et la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord. Ce projet offre des occasions continues de collaborer avec des partenaires et des experts, établis et nouveaux, en Amérique du Nord et ailleurs, afin de prévenir et de réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Agir en ce sens pourrait être avantageux à la fois pour les entreprises, les institutions ou d'autres organisations en réduisant les importants coûts sur les plans social, environnemental et économique liés à la perte et au gaspillage d'aliments, comme les inefficacités opérationnelles. On pourra ainsi soutenir les efforts de lutte contre l'insécurité alimentaire dans les collectivités et réduire l'incidence environnementale des déchets, y compris l'empreinte carbone. La coopération trinationale permet de tirer parti de ressources limitées, de fournir de nouvelles ressources et de nouveaux outils et d'en favoriser l'utilisation, et de renforcer les mesures d'éducation, de sensibilisation et d'incitation au changement de comportement. Le nouveau guide pour les spécialistes de la CCE permettra de mieux comprendre la théorie, les méthodes et les approches pratiques pour promouvoir des changements de comportement significatifs et mesurables pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord.

7. Décrire en quoi le projet complète d'autres travaux menés à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements avec ces travaux.

On évitera les chevauchements en déterminant, en consolidant et en exploitant les travaux actuels pertinents et disponibles en Amérique du Nord et ailleurs (recherche universitaire, études sur les comportements, pratiques exemplaires et conseils d'experts).

² Le terme « spécialiste » (en anglais *practitioner*) désigne généralement tout individu ou groupe d'individus chargé de la conception et de la mise en œuvre des interventions visant à modifier les comportements du public, ou qui y participe, afin de réduire la perte et le gaspillage d'aliments par les ménages et les consommateurs. Il peut inclure les gouvernements, collectivités, éducateurs, influenceurs et entreprises, entre autres.

Le produit final misera sur les approches et les applications pertinentes en Amérique du Nord (en tenant compte des différences propres à chaque pays et d'autres circonstances particulières, le cas échéant). Par exemple, les trousseaux d'outils et guides existants n'insistent pas sur le moment ou la manière de mettre en pratique différents types de théories sur le changement de comportement durant la conception et de la mise en œuvre d'interventions publiques visant à prévenir et à réduire la perte et le gaspillage d'aliments (il n'y aura donc aucun chevauchement avec d'autres travaux, y compris les recommandations connexes de Champions 12.3).

Les activités de rayonnement, de sensibilisation et de promotion respecteront le mandat du Conseil de la CCE en soutenant les parties prenantes.

8. Indiquer en quoi le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, le cas échéant.

Tous les individus et toutes les collectivités participent au gaspillage alimentaire en Amérique du Nord. Dans la mesure du possible, les connaissances aptes à influencer le changement de comportement dans différentes cultures, y compris les collectivités tribales, autochtones et des Premières Nations, et en traduction du matériel dans les langues pertinentes seront prises en compte. La priorité ira au traitement des demandes des communautés et gouvernements à l'échelle locale (y compris les collectivités autochtones) en lien avec l'utilisation des ressources de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments.

9. Décrire en quoi le projet mobilise de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant.

La détermination et l'évaluation du moment et de la manière de mettre en œuvre et de mesurer diverses méthodes et approches visant à influencer le changement de comportement est un domaine de travail relativement nouveau pour la CCE. Il est possible, au moyen de webinaires, de sondages et d'entretiens, de collaborer avec des experts et des spécialistes compétents de chaque pays. Ces personnes auront l'occasion de façonner et d'influencer le contenu du guide et de réviser le texte avant son achèvement et sa publication.

10. Énumérer les organisations ou organismes partenaires engagés à la mise en œuvre de ce projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen d'efforts de diffusion, de collaborations ou de partenariats (p. ex. : organismes fédéraux ou d'autres ordres de gouvernement, milieu universitaire, organisations non gouvernementales, secteur privé, société civile et jeunes).

Organismes ou organisations responsables	Expert	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Michael Vanderpol	Canada
ECCC	Ariane Melaven	
Environmental Protection Agency (EPA)	Alexis Kilbane	États-Unis
EPA	Maxwell Torney	
EPA	Claudia Fabiano	
EPA	Amy DeLorenzo	
EPA	Kendra Tyler	
Semarnat, <i>Dirección General de Fomento y Desempeño Urbano Ambiental, Dirección de Gestión Integral de Residuos</i>	Sandra Sabino	Mexique
Semarnat, <i>Dirección General de Recursos Naturales y Bioseguridad, Dirección de Regulación Forestal</i>	Lydia Meade	

Autres organismes ou personnes (le cas échéant)	Pays
Consultants (le cas échéant)	

11. Dans le tableau ci-dessous, énoncer le ou les objectifs du projet, et indiquer les activités et les sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats escomptés et la manière dont ils seront mesurés (évaluation du rendement), les points de référence (s'ils sont connus), les cibles à atteindre d'ici à la fin du projet, l'échéancier et le budget.

OBJECTIF 1	Soutenir les décideurs politiques, les collectivités et les autres parties prenantes à l'échelle locale dans la conception et la mise en œuvre d'actions et de politiques visant à favoriser les changements de comportement afin de réduire la perte et le gaspillage d'aliments, à l'aide des ressources de la CCE sur le sujet.
Activité 1 Budget de l'année 1 et de l'année 2 : 190 000 \$ CA	Élaborer un guide pour spécialistes traitant du moment et de la manière de mettre en pratique différentes théories sur le changement de comportement pour améliorer l'adoption et l'efficacité de programmes et d'autres types d'interventions publiques visant à réduire la perte et le gaspillage d'aliments. Budget de l'année 1 : 95 000 \$ CA; budget de l'année 2 : 95 000 \$ CA
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Conception d'un guide pratique qui décrit l'utilité des différentes théories du changement de comportement pour améliorer la conception, la mise en œuvre et l'efficacité de programmes et d'autres interventions publiques visant à réduire la perte et le gaspillage d'aliments. • Plus précisément, ce guide fournira aux spécialistes des recommandations limpides, concises et éclairées à savoir quand et comment mettre en pratique les différentes théories du changement de comportement en s'appuyant sur des conseils d'experts, des connaissances connexes et des exemples pratiques. (Remarque : le guide ne se veut pas un document universitaire sur le changement de comportement.) Dans la mesure du possible, ce guide comprendra également du matériel ou du contenu de formation afin de faciliter l'utilisation et l'adoption des théories par les spécialistes. • Des experts et spécialistes nord-américains dans le domaine des théories du changement de comportement et des interventions publiques détermineront les types de théories du changement de comportement à inclure dans le guide. Les exemples de théories, de cadres et de modèles pertinents susceptibles d'avoir une utilité pratique dans la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments comprennent : la théorie du comportement cognitif ou non cognitif; la théorie du comportement planifié; la théorie des comportements interpersonnels; la théorie des pratiques sociales; la théorie du comportement responsable envers l'environnement; la théorie du « coup de pouce »; la ludification; le cadre des domaines théoriques; le cadre de la théorie de la motivation, de l'opportunité et de la capacité; et le modèle transthéorique de changement de comportement. • Le guide sera présenté lors d'un webinaire nord-américain organisé par la CCE. Il sera utile à un groupe vaste et diversifié de spécialistes chargés de réduire la perte et le gaspillage d'aliments (p. ex. : gouvernements, collectivités, éducateurs, influenceurs et entreprises) dans tous les types de lieux au moyen d'interventions publiques. Le guide prendra également en considération des éléments propres à chaque pays afin d'influencer le changement de comportement en Amérique du Nord (langue, culture, démographie, etc.).

Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Davantage de spécialistes auront des connaissances, des compétences et la formation nécessaires pour concevoir et mettre en œuvre des programmes de changement de comportement. 	
Point de référence (situation actuelle), si connu	<ul style="list-style-type: none"> • Influencer le changement du comportement humain est un exercice complexe et souvent mal compris. • Des experts en comportement et en sciences sociales ont établi plusieurs théories, cadres et modèles différents que l'on peut utiliser pour améliorer l'adoption et l'efficacité des interventions publiques (p. ex., programmes, initiatives, défis, campagnes d'éducation et de sensibilisation, marketing social, projets pilotes, etc.). • De nombreux spécialistes ne comprennent pas toute l'utilité des différentes théories relatives au changement de comportement et la manière de les mettre en pratique de façon significative. • Les trousse d'outils et guides existants n'insistent pas sur le moment et la manière de mettre en pratique différents types de théories sur le changement de comportement durant la conception et la mise en œuvre d'interventions publiques (il n'y aura donc pas de chevauchement avec d'autres travaux, y compris les recommandations connexes de Champions 12.3). • L'occasion est belle de combler cette lacune en collaborant avec des experts pour consolider les connaissances, pratiques exemplaires, recommandations d'experts, exemples concrets et enseignements tirés afin de déterminer quand et comment mettre en pratique les différents types de théories sur le changement de comportement pour réduire la perte et le gaspillage d'aliments. 	
Objectif (à la fin du projet)	<ul style="list-style-type: none"> • Publier et promouvoir le guide pour les spécialistes. 	
Sous-tâche 1.1	<p>Élaborer un guide à l'intention de spécialistes qui indique quand et comment mettre en pratique les différentes théories sur le changement de comportement (individuellement ou en combinaison) pour améliorer l'adoption et l'efficacité de programmes et d'autres interventions publiques en vue de réduire la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord. Des experts des théories du changement de comportement et de la conception de programmes de changement de comportement et d'interventions publiques détermineront l'information requise.</p>	Quand : année 1 et année 2

Activité 2 Budget de l'année 1 et de l'année 2 : 60 000 \$ CA	Poursuivre les activités de rayonnement, de promotion et de sensibilisation concernant les produits de la CCE sur la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments. Budget de l'année 1 : 30 000 \$ CA; budget de l'année 2 : 30 000 \$ CA
Réalisation(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre la diffusion et l'utilisation des contenus nouveaux et existants de la CCE relatifs à la perte et au gaspillage d'aliments, et aider et soutenir les parties prenantes dans l'adoption de ces contenus (la priorité ira aux collectivités et aux gouvernements locaux, y compris les collectivités autochtones).
Résultats escomptés, évaluation du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Accroître la sensibilisation aux enjeux touchant la perte et le gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, faciliter la diffusion et l'utilisation du matériel de la CCE visant à soutenir la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments, et aider les parties prenantes à utiliser les ressources de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments et la sensibilisation à l'échelle locale.
Point de référence (situation actuelle), si connu	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de projets antérieurs, la CCE a élaboré et promu des contenus destinés à soutenir les activités de réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord, notamment des études fondamentales, la <i>Trousse d'action anti-gaspillage alimentaire</i> et le document <i>Pourquoi et comment mesurer la perte et le gaspillage d'aliments : guide pratique</i>. • Étant donné le succès de ces projets et d'actions et campagnes de sensibilisation de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments, de même que le leadership et la visibilité qu'ont apporté ces mesures, cette activité aidera les décideurs politiques, collectivités et autres parties prenantes à l'échelle locale à concevoir et à mettre en œuvre des actions et des politiques pour favoriser les changements de comportement afin de réduire la perte et le gaspillage d'aliments, à l'aide des ressources de la CCE sur le sujet. • L'occasion est belle de continuer à soutenir la diffusion et l'adoption des contenus nouveaux et existants de la CCE pour favoriser la réduction de la perte et du gaspillage d'aliments en Amérique du Nord. Ce projet répond donc à l'intérêt manifesté par les parties prenantes et permet à la CCE de tirer parti de l'engouement actuel en répondant à la demande croissante pour son leadership et ses ressources sur la perte et le gaspillage d'aliments.
Objectif (à la fin du projet)	Les groupes intéressés sont informés des contenus nouveaux et existants de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments et ont accès à ces contenus, les comprennent et savent les utiliser (p. ex., par le biais de formations, de la traduction de documents pertinents, de copies papier de documents, etc.).

Sous-tâche 2.1	Fournir des services de traduction, de révision et autres pour soutenir la publication et la diffusion des produits pertinents de la CCE.	Quand : année 1 et année 2
Sous-tâche 2.2	Promouvoir les contenus nouveaux existants de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments par le biais de webinaires, d'ateliers et de réunions organisés par la CCE (avec interprétation simultanée, au besoin), d'autres événements organisés par des tiers, et des médias sociaux, le cas échéant.	Quand : année 1 et année 2
Sous-tâche 2.3	Garantir une réponse adéquate aux demandes des parties prenantes pertinentes concernant l'utilisation des ressources de la CCE sur la perte et le gaspillage d'aliments. La priorité ira aux demandes des collectivités et gouvernements locaux (y compris les collectivités autochtones).	Quand : année 1 et année 2
Sous-tâche 2.4	Imprimer et envoyer des documents pertinents de la CCE sur demande.	Quand : année 1 et année 2

12. Énoncer les effets attendus après le projet.

Effets attendus (échéance : mois et année)	Mesures de rendement SMART
Une fois le projet conclu, le guide aura été présenté et son utilisation aura été promue.	La CCE aura organisé un webinaire sur le projet final pour présenter le guide.
Une fois le projet conclu, la CCE aura organisé des webinaires et des ateliers auxquels elle aura également participé pour promouvoir davantage les produits sur la perte et le gaspillage d'aliments.	La CCE a organisé des webinaires auxquels elle a également participé.
Une fois le projet conclu, le réseau existant de partenaires et de parties prenantes en matière de perte et de gaspillage d'aliments sera consolidé, et de nouveaux acteurs auront été ajoutés.	Des partenariats ont été conclus et des actions conjointes ont été entreprises.

Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine

Description de l'initiative (2 février 2024)

Budget : 500 000 \$ CA (y compris les coûts opérationnels et administratifs)

Durée du projet : 23 mois (d'avril 2024 à février 2026)

1. Contexte

La communauté internationale reconnaît que nous nous trouvons dans une décennie cruciale durant laquelle il sera essentiel d'atteindre les objectifs pour 2030 en matière de changements climatiques et de biodiversité si nous voulons maintenir le réchauffement climatique mondial en deçà de 1,5 °C et prévenir la perte de biodiversité. Il importe que la Commission de coopération environnementale (CCE) soutienne ces objectifs internationaux afin que l'Amérique du Nord contribue au leadership mondial. L'initiative *Atteindre l'horizon 2030 : une perspective environnementale pour la coopération nord-américaine* (H-2030) fera en sorte que le travail de la CCE soutient les engagements trilatéraux envers les objectifs clés des Parties en matière de climat et de biodiversité, soit

- s'attaquer à la triple crise planétaire des changements climatiques, de la pollution et de la perte de biodiversité;
- maintenir l'Amérique du Nord sur la trajectoire de 1,5 °C;
- réduire les principaux polluants atmosphériques;
- aider l'Amérique du Nord à atteindre les objectifs internationaux en matière de conservation de la biodiversité (initiative 30x30, espèces en péril, financement de la conservation, etc.)
- soutenir le leadership nord-américain dans l'action climatique mondiale.

L'initiative H-2030 a été annoncée lors de la session 2023 du Conseil de la CCE à Victoria, au Canada. Dans la déclaration de 2023 du Conseil, les trois membres du Conseil ont souligné « l'importance que revêt la promotion de l'action collective afin de faire face à la triple crise planétaire que suscitent les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution ».

Afin de définir comment les mesures de la CCE pourraient le plus stratégiquement aborder la triple crise planétaire et soutenir les objectifs internationaux, l'initiative H-2030 soulignera l'engagement de la CCE à travailler avec un ensemble diversifié de partenaires qui représentent les groupes d'intervenants clés de la CCE – les organisations internationales et régionales, les universités, le milieu des affaires, les organisations politiques, les groupes de réflexion, les leaders d'opinion, la société civile, les peuples autochtones, les jeunes et les différents ordres de gouvernement.

Cette initiative est conforme aux approches générales du Plan stratégique 2021-2025 : *Des solutions novatrices et efficaces* et *Mobilisation inclusive et diversifiée des intervenants et participation du public*.

2. Objectif et approche

L'initiative H-2030 de la CCE vise à nous préparer aux nouveaux défis environnementaux et climatiques auxquels sera confrontée l'Amérique du Nord d'ici à 2030 et au-delà. Grâce à des consultations publiques et à la mobilisation d'experts régionaux, l'initiative permettra de déterminer comment les stratégies, programmes et partenariats de la CCE pourraient aider à relever ces défis, et de formuler des recommandations à cet égard. Elle comprendra également une série de projets pilotes découlant de ces recommandations.

L'initiative H-2030 s'articulera autour de trois composantes, ou axes de travail.

Axe de travail 1 : changements climatiques – permettra de définir les questions, stratégies et mesures prioritaires émergentes en matière d'atténuation et d'adaptation dans l'ensemble de la région.

Axe de travail 2 : pollution – visera à obtenir des orientations afin de cerner les domaines et technologies prioritaires pour les stratégies et mesures de réduction des émissions dans l'ensemble de la région.

Axe de travail 3 : perte de biodiversité – permettra de déterminer les enjeux prioritaires pour les stratégies de conservation de la biodiversité (conformément aux objectifs internationaux) et les mesures à prendre dans la région.

Cette approche en trois axes permettra : 1) de définir l'orientation générale de l'initiative; 2) de définir les groupes d'experts qui devraient y participer; 3) de donner une orientation à ces experts pour qu'ils structurent mieux leur analyse; et 4) d'établir les principaux livrables.

Chacun des axes de travail intégrera également les thèmes transversaux suivants :

- Savoir autochtone (SA)/connaissances écologiques traditionnelles (CET) – déterminer en priorité, s'il y a lieu, des stratégies et actions visant à garantir l'inclusion du savoir autochtone et des connaissances écologiques traditionnelles, ainsi que la participation autochtone dans chaque axe de travail.
- Justice environnementale – déterminer, s'il y a lieu, les possibilités de faire progresser la justice environnementale et de promouvoir une inclusion et un engagement concrets des communautés défavorisées, autochtones ou frontalières dans les processus décisionnels pour chaque axe de travail.
- Gouvernance/action infranationale (y compris à l'échelle urbaine et des villes) – veiller à ce que les possibilités et stratégies émergentes tiennent compte, s'il y a lieu, de la nécessité de mobiliser les intervenants infranationaux, y compris les communautés locales, les tribus et communautés autochtones, les villes et les États ou provinces.

- Responsabilité sociale des entreprises et engagement du secteur privé – dans le cadre de chaque axe de travail, donner la priorité à l’examen du rôle et des possibilités de la mobilisation du secteur privé et d’intervenants particuliers du secteur privé (organismes de réglementation, associations, etc.) afin d’atteindre les objectifs à l’horizon 2030.

3. Principaux livrables

L’initiative H-2030 déterminera les importants défis environnementaux que l’action de la CCE peut relever et fournira de l’information et des données essentielles en vue d’élaborer le Plan stratégique 2026-2030 de la CCE. Le rapport H-2030 servira de document d’orientation stratégique et de source de données pour les décideurs politiques, organisations, universités et autres intervenants clés en Amérique du Nord et dans d’autres régions, afin d’éclairer la recherche, la politique et l’action. Les sections suivantes décrivent les principaux livrables.

3.1 Un réseau d’intervenants clés en environnement

L’initiative permettra de déterminer, de rassembler et de mobiliser un groupe divers d’intervenants en environnement (scientifiques, militants, représentants du secteur privé et décideurs politiques infranationaux) qui offriront leur expertise et leurs perspectives pour aider la CCE à cerner les principales tendances concernant l’état de l’environnement et les défis environnementaux auxquels l’Amérique du Nord sera confrontée d’ici à 2030 et au-delà.

3.2 Le rapport H-2030

Le travail collectif d’analyse de ces experts alimentera la préparation d’un rapport exhaustif qui comprendra : 1) une évaluation globale des tendances, des enjeux et des défis émergents en environnement à l’horizon 2030 (qui s’appuiera sur les évaluations et rapports précédents de la CCE sur l’état de l’environnement); et 2) des sections/chapitres spéciaux présentant des recommandations stratégiques décrivant des mesures concrètes que la région de l’Amérique du Nord devra prendre d’ici 2030 sur les trois enjeux prioritaires¹ suivants, et présentant des projets pilotes potentiels (plus bas) :

- Priorité aux **technologies d’observation de la Terre et autres outils géomatiques** (axe de travail 1 : changements climatiques)
Cette section du rapport portera sur les possibilités de coordination et de collaboration au plan régional afin de tirer parti des technologies existantes et émergentes d’observation de la Terre ainsi que d’autres outils géomatiques qui permettent de cartographier

¹ Possibilité de réaliser ultérieurement (selon les instructions des Parties) des analyses sur d’autres thèmes prioritaires émergents, sous réserve d’un financement supplémentaire.

et de recenser les principaux polluants atmosphériques et leurs sources, les phénomènes météorologiques extrêmes, les alertes sur la qualité de l'air, les modifications de la couverture terrestre, les chaleurs extrêmes, les feux de forêt et d'autres modifications des écosystèmes, à l'aide de données pertinentes et opportunes, tout en croisant ces données avec les données sociales disponibles afin de cerner les tendances pour les corrélérer avec les communautés défavorisées et leurs vulnérabilités particulières. On pourra ainsi soutenir les mesures d'atténuation et d'adaptation en utilisant les technologies d'observation émergentes au profit des communautés défavorisées, tout en aidant les gouvernements infranationaux à promouvoir des stratégies climatiques plus solides et des mesures d'adaptation et de résilience plus efficaces.

- Priorité au **transport durable** (axe de travail 2 : pollution)
Cette section du rapport déterminera les stratégies et possibilités de favoriser des transports plus propres et plus durables, par exemple, en abordant et en réduisant la contamination le long des routes terrestres et des plans d'eau, en particulier là où la concentration de véhicules ou de navires et les industries connexes constituent des sources de pollution atmosphérique locale.
- Priorité aux **services écosystémiques et à l'utilisation et à la gestion durables de la biodiversité** (axe de travail 3 : perte de biodiversité)
Cette section du rapport déterminera les possibilités et les stratégies de mise en œuvre d'actions qui augmentent la prestation de services écosystémiques dans la région, y compris les possibilités d'améliorer la gestion de la biodiversité et de renforcer la gestion de l'eau au sein des groupes d'intervenants en Amérique du Nord.

3.3 Projets pilotes

L'initiative comprendra la conception et le lancement de deux ou trois projets pilotes guidés par les conseils d'experts. Ces projets serviront à lancer et à tester de nouveaux domaines de travail collaboratif qui s'alignent sur les trois thèmes prioritaires.

3.4 Activités d'engagement et ressources de sensibilisation

Organisation de consultations [potentiellement par l'intermédiaire du Comité consultatif public mixte (CCPM) et du Groupe de spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (GSCET)] et de webinaires pour guider la préparation du rapport H-2030 et en diffuser les résultats. L'initiative prévoit également la production de ressources comme des brochures, des feuilles d'information et des vidéos.

4. Processus

Le processus suivant décrit comment les résultats préalables seront obtenus, ainsi que le calendrier prévu (voir également à l'annexe 1 le diagramme du processus).

Intervenant(s) principal(aux)	Processus			Calendrier
Développement du projet				
Comité permanent général (CPG) Secrétariat	Action : achever le champ d'application de l'initiative, la liste des enjeux prioritaires, le processus et le calendrier Résultat : description claire de l'initiative (processus, activités, calendrier et budget)			Décembre 2023 à janvier 2024
Représentants suppléants	Action : les représentants suppléants approuvent la description de l'initiative Résultat : description définitive de l'initiative			Février 2024
Mise en œuvre				
CPG	Action : nommer les experts du comité directeur (idéalement deux experts de chaque pays <u>par axe de travail</u> , soit environ 18 experts au total) Résultat : liste définitive des membres du comité directeur pour chaque axe de travail			Février 2024
Comité directeur Secrétariat	Action : organiser des réunions distinctes pour intégrer les experts du comité directeur dans leur axe de travail respectif (environ six experts à la fois)			Mars à avril 2024
	Axe des changements climatiques Responsable : chef(s) de programme	Axe de la pollution Responsable : chef(s) de programme	Axe de la biodiversité Responsable : chef(s) de programme	
	Outre les réunions distinctes avec les experts de chaque axe de travail, des réunions collectives périodiques regroupant tous les experts des trois axes de travail permettront de coordonner et d' <u>intégrer les thèmes transversaux</u> (décrits précédemment).			
Secrétariat Comité	Activité 1 : retenir un consultant et définir un réseau d'experts et de ressources (groupe d'experts et autres intervenants gouvernementaux et non gouvernementaux concernés)			Mai à juin 2024

<p>directeur Consultant</p>	<p>Budget de l'activité : 100 000 \$ CA</p> <p>Un consultant sera retenu (selon le mandat établi par le comité directeur) pour soutenir l'ensemble du processus, y compris en participant à la rédaction et à la révision du rapport H-2030. Le consultant travaillera d'abord avec le comité directeur et le Secrétariat pour établir les éléments suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un plan de travail détaillé (y compris un calendrier pour les réunions, les consultations du CCPM et les webinaires) afin de garantir une contribution pertinente et opportune au rapport H-2030; • La composition provisoire d'un groupe d'experts et d'intervenants concernés qui pourraient participer pendant sept ou huit mois à la rédaction du rapport H-2030 (environ 18 experts, soit six par axe de travail, choisis en fonction de certains critères et du principe de représentation). • Les Parties confirmeront la composition du groupe d'experts. <p>Résultat : groupe d'experts et plan de travail détaillé pour la préparation du rapport H-2030 #</p>	
	<p>Activité 2 : plusieurs réunions (du comité directeur et du groupe d'experts) pour fournir des observations pour l'évaluation globale ainsi que les trois thèmes sélectionnés pour le rapport H-2030, à partir de questions d'orientation. Les réunions incluront également :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des échanges entre experts sur les thèmes sélectionnés pour le rapport H-2030; • un examen des progrès réalisés et des défis à l'atteinte des objectifs de la région à l'horizon 2030; • des recommandations pour les travaux trilatéraux prioritaires 2026-2030 afin d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030; • des discussions entre experts sur le rapport préliminaire H-2030. <p>Les réunions (virtuelles et hybrides) incluront des sessions en petits groupes par axe de travail, ainsi que d'autres activités pour traiter des enjeux transversaux.</p> <p>Entre les réunions, le consultant travaillera avec le Secrétariat pour coordonner le travail des experts au sein de chaque axe de travail.</p> <p>Le CCPM pourrait aligner sa tribune publique d'automne sur un ou plusieurs des thèmes abordés dans le cadre de l'initiative H-2030, ouvrant ainsi un dialogue avec les intervenants clés et le public sur ces enjeux</p>	<p>Juin 2024 à février 2025</p>

	<p>prioritaires. Le rapport H-2030 pourrait également prendre en compte les lettres d'avis au Conseil du CCPM.</p> <p>Budget de l'activité : 75 000 \$ CA (à noter que les ressources du CCPM serviront à organiser des consultations avec le public durant les tribunes du CCPM.)</p> <p>Résultat : brouillon du rapport H-2030; grandes lignes du rapport</p>	
Secrétariat Comité directeur Consultant	<p>Activité 3 : préparer un rapport préliminaire H-2030 d'après les grandes lignes établies.</p> <p>Le consultant devra travailler avec le comité directeur et l'équipe du Secrétariat pour achever le rapport préliminaire.</p> <p>Résultat : le rapport préliminaire H-2030 servira de fondement au Plan stratégique 2026-2030 (d'octobre 2025 à mai 2026)</p>	Février à mai 2025
Directeur exécutif	<p>Action : présenter le rapport préliminaire H-2030, ainsi que de deux ou trois projets pilotes proposés, à l'occasion de la session 2025 du Conseil</p> <p>Une version préliminaire du rapport, dont les principales conclusions auront été préparées par le consultant, sera présentée par le directeur exécutif sortant lors de la session 2025 du Conseil.</p> <p>Résultat : présentation des principales conclusions préliminaires du rapport H-2030 lors de la session 2025 du Conseil</p>	Juin 2025
Secrétariat Comité directeur Consultant	<p>Activité 4 : le Conseil sélectionne et lance trois projets pilotes pour tester les nouveaux travaux trilatéraux proposés dans le rapport H-2030 (idéalement un par axe de travail et dans chaque pays; deux projets de plus grande envergure seraient une autre possibilité).</p> <p>Budget de l'activité : 300 000 \$ CA</p> <p>Trois projets pilotes (ou deux de plus grande envergure) sur un thème donné dans le cadre de chaque axe de travail, sur une période de 18 mois</p> <p>Résultat : deux projets pilotes (à raison de 150 000 \$ CA chacun) ou trois (100 000 \$ CA chacun).</p>	Juin 2025

<p>Secrétariat Comité directeur Consultant</p>	<p>Activité 5 (sensibilisation) : organiser un ou plusieurs webinaires et chercher d’autres occasions de diffuser les résultats du rapport</p> <p>Des webinaires permettront aux décideurs gouvernementaux et aux intervenants concernés d’Amérique du Nord de faire valoir les conclusions du rapport; celui-ci orientera stratégiquement la recherche, des actions ciblées et concertées, et l’élaboration des politiques. La participation de la CCE à d’autres tribunes peut également contribuer à la diffusion du rapport.</p> <p><i>Remarque : La diffusion des trois sections du rapport H-2030 pourrait aussi se faire en fonction des thèmes. Des ressources supplémentaires (feuilles d’information, brochures, vidéos, etc.) serviront à diffuser les conclusions du rapport.</i></p> <p>Budget de l’activité : 25 000 \$ CA</p> <p>Résultat : un ou des webinaires pour décideurs politiques et autres intervenants concernés en Amérique du Nord, ainsi que production de ressources pour la diffusion</p>	<p>Janvier 2026</p>
--	---	---------------------

5. Rôles et responsabilités dans l’élaboration et la mise en œuvre de l’initiative H-2030

Cette section vise à clarifier les rôles et responsabilités des différents intervenants qui participeront à l’élaboration et à la mise en œuvre de l’initiative H-2030, afin d’éviter tout malentendu ou double emploi.

- Dans le cadre de l’initiative, les **représentants suppléants** auront pour responsabilité :
 - de sélectionner des thèmes précis à examiner dans le cadre de chaque axe de travail;
 - d’approuver la description de l’initiative;
 - de sélectionner les projets pilotes²;
 - de déterminer les prochaines étapes en fonction du rapport final H-2030.

² Il est proposé que l’initiative comprenne la conception et le lancement de projets pilotes de suivi choisis, guidés par des recommandations d’experts et intégrant la promotion de pratiques exemplaires et de stratégies prioritaires alignées sur les priorités régionales émergentes à l’horizon 2030.

- Dans le cadre de l’initiative, le **Comité permanent général (CPG)** aura pour responsabilité :
 - de travailler avec le Secrétariat au développement de l’initiative H-2030;
 - d’informer régulièrement les représentants suppléants de l’élaboration de l’initiative et de transmettre les perspectives et orientations des Parties, au besoin;
 - de confirmer les membres du comité directeur et la composition du groupe d’experts.

- Dans le cadre de l’initiative, le **Secrétariat** aura pour responsabilité :
 - de collaborer étroitement avec les représentants suppléants et le CPG durant tout le processus d’élaboration;
 - de coordonner et de fournir une expertise technique et administrative au comité directeur pour qu’il mette en œuvre, gère et mène à bien l’initiative H-2030;
 - de faciliter l’élaboration d’un mandat pour le consultant retenu pour l’initiative (en collaboration avec le comité directeur).
 - L’équipe du Secrétariat sera composée des personnes suivantes :
 - Le directeur exécutif, qui dirige le Secrétariat, offrira une perspective générale pour la conception et la mise en œuvre de l’initiative.
 - La directrice, Relations gouvernementales, stratégie et performance (RGSP), supervisera l’initiative H-2030 pour le compte du Secrétariat, en liaison avec les Parties, l’équipe du Secrétariat et le consultant, afin d’assurer un déploiement de l’initiative sans heurts, bien coordonné et ponctuel, y compris un rapport comprenant des recommandations cohérentes avec les orientations et les priorités des Parties et pouvant être utile dans l’élaboration du Plan stratégique 2026-2030.
 - Le chargé, Planification et performance, agira en tant que chef de projet de l’initiative et apportera son soutien à la directrice, RGSP. C’est lui qui fera le suivi de la mise en œuvre et signalera tout problème au cours de celle-ci; coordonnera le processus de passation des marchés pour les services du consultant et supervisera le travail de ce dernier; fournira des mises à jour au comité directeur et au groupe d’experts, sollicitera leur contribution et leur fournira des orientations, le cas échéant; et coordonnera et animera les réunions virtuelles et en personne. De plus, il organisera des webinaires et travaillera avec l’unité Communications et l’unité Relations externes et partenariats pour promouvoir les conclusions et trouver d’autres tribunes où diffuser le rapport final.
 - Les trois personnes qui dirigent les programmes seront chacune responsable d’un axe de travail. Elles travailleront donc avec le comité directeur de leur axe de travail ainsi qu’avec les membres du groupe d’experts dont l’expertise est pertinente pour leur axe de travail.
 - La cheffe d’unité, Groupes consultatifs et engagement du secteur privé collaborera avec le CCPM et le GSCET pour explorer les possibilités d’aligner leurs activités et consultations publiques sur cette initiative, et soutiendra la participation des intervenants pertinents des secteurs privé et social pour avoir le son de cloche des différents groupes qu’ils représentent.

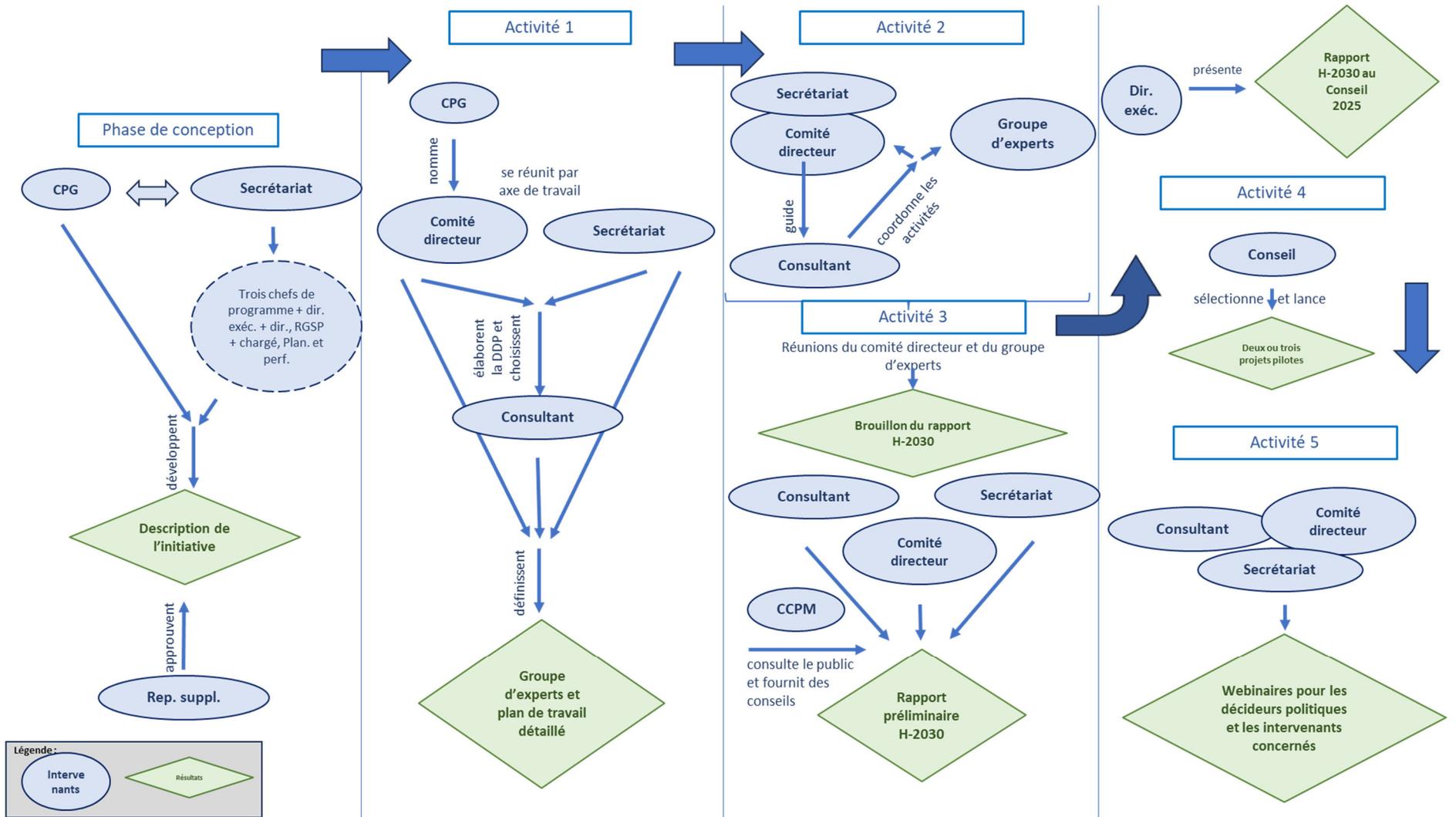
- Le **Comité consultatif public mixte (CCPM)**, en appui à l'initiative, pourrait aligner ses tribunes publiques sur les thèmes couverts par l'initiative H-2030 afin de mobiliser les intervenants clés et de consulter le public sur ces enjeux prioritaires. Le rapport H-2030 prendra ensuite en compte les avis et recommandations du CCPM issus de ces tribunes.
- Les membres du **comité directeur** du projet auront pour responsabilité de fournir des avis d'experts au Conseil, de partager de l'information et des connaissances sur l'élaboration de projets trilatéraux, de présenter des renseignements sur le contexte et les développements nationaux et de planifier et examiner les résultats du projet³.
Le comité directeur de l'initiative sera composé d'experts politiques et techniques (idéalement deux experts de chaque pays par axe de travail, soit environ 18 experts au total) qui, durant toute la mise en œuvre, devront, entre autres :
 - travailler avec le Secrétariat à la définition du mandat pour l'embauche d'un consultant;
 - constituer un groupe d'experts proposé (avec l'aide du consultant);
 - fournir des orientations sur le développement de chacun des axes de travail pour l'évaluation globale;
 - veiller à l'intégration des enjeux transversaux;
 - soutenir la mise en œuvre de l'initiative (y compris l'examen des livrables);
 - participer à la définition des trois projets pilotes potentiels.

Les 18 membres du comité directeur seront répartis en **trois groupes de six experts** chacun (un groupe par axe de travail) et travailleront à l'élaboration de chaque axe de travail. Les 18 experts se réuniront lors de quelques réunions périodiques pour échanger, se coordonner et intégrer les thèmes transversaux.

- Un **groupe d'experts** sera à disposition pendant la mise en œuvre de l'initiative pour fournir des conseils précis sur les sujets sélectionnés. Le groupe comprendra un éventail d'experts non gouvernementaux (issus par exemple du milieu universitaire, de groupes de pression, d'organisations non gouvernementales ou de l'industrie), pour un total d'environ 18 experts, soit six par axe de travail, choisis sur la base de certains critères et du principe de représentation. Le groupe devra rester à disposition pendant une période de sept ou huit mois pour des consultations et des conseils visant à documenter la préparation du rapport H-2030 ou à y contribuer (modalités d'engagement à définir).
- Un **consultant** sera engagé pour soutenir l'équipe du Secrétariat et les experts désignés et travailler avec eux à la réalisation des nombreux livrables de cette initiative (p. ex., le plan de travail, le groupe d'experts, le rapport préliminaire H-2030 et la définition des projets pilotes).

³ Informations tirées de la présentation d'introduction *Contexte et lignes directrices pour les comités d'experts de la CCE* aux équipes de conception et comités directeurs.

Annexe 1 – Diagramme du processus de l'initiative H-2030



PROJET : Étude de cadrage d'un centre nord-américain pour la substitution éclairée

- 1. Durée du projet : 6 à 12 mois**
- 2. Budget : 50 000 \$ CA**
- 3. Bref exposé des enjeux, des besoins et des lacunes en rapport avec le thème du projet; objectifs et activités à cet égard; résultats, avantages et bénéficiaires escomptés :**

Les substances chimiques sont essentielles à la fabrication de nombreux produits. Pour répondre à la demande des consommateurs, l'industrie a recours à des milliers de substances et en conçoit tout autant de nouvelles. Jusqu'ici, l'évaluation des risques chimiques et la gestion des risques subséquente ont permis de contrôler les niveaux d'exposition aux produits chimiques, ou de restreindre l'utilisation de ceux qui étaient hautement toxiques et préoccupants. La transition vers des produits chimiques plus sûrs remet fondamentalement en question les facteurs économiques qui influent habituellement sur la consommation, car elle place la santé humaine et environnementale au cœur de l'innovation. La substitution éclairée porte sur l'évaluation et la comparaison de substances chimiques de substitution, et incorpore l'information sur leurs risques, leur fonctionnalité technique, leur exposition et leurs évaluations économiques. Cette approche transdisciplinaire exige un niveau élevé de collaboration entre l'industrie, les organismes de réglementation, le milieu universitaire et les autres parties prenantes. Il est souvent difficile de savoir qui devrait mener cette collaboration; en effet, les diverses parties pourraient ne pas avoir les connaissances, les ressources ou la motivation nécessaires pour entreprendre et gérer ce travail. L'objectif de ce projet est donc de déterminer la faisabilité d'un centre trinational pour la substitution éclairée (CIS, selon ses sigles en anglais « *Center for Informed Substitution* ») et de dresser un plan directeur pour faciliter le partage des connaissances, promouvoir des pratiques exemplaires, et favoriser la mise en œuvre de l'évaluation de substances chimiques de substitution ainsi que la substitution éclairée à l'échelle de l'Amérique du Nord.

- 4. Cocher les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :**

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer en quoi le projet utilise des approches transversales stratégiques dans sa mise en œuvre : des solutions novatrices et efficaces et/ou l'inclusivité et la diversité en matière de mobilisation des intervenants et de participation du public (y compris les effets et les possibilités relativement au genre et à la diversité ainsi qu'aux jeunes) :

Fondées sur les principes de précaution et de prévention, les évaluations de substitution éclairée portent sur des substances de remplacement plus sûres afin d'éviter les risques pour la santé et l'environnement. L'accès à une source fiable d'informations techniques actualisées peut servir de base pour favoriser l'innovation et prévenir l'utilisation de substituts nuisibles. C'est le cas lorsqu'on remplace une substance chimique préoccupante par une autre qui est, ou pourrait être tout aussi nuisible ou dont les risques pour la santé et l'environnement sont inconnus. La création d'un CIS nord-américain pourrait être l'agent de changement dans les paradigmes de production. À long terme, la collaboration entre l'industrie, le milieu universitaire et les gouvernements pourrait être avantageuse pour les entreprises, le commerce, les consommateurs et l'environnement.

6. Expliquer en quoi la coopération trinationale pourrait accroître l'incidence du projet :

Chaque jour, toutes sortes de produits qui contiennent une panoplie de formulations chimiques franchissent les frontières de l'Amérique du Nord. Les capacités, priorités et politiques relatives aux substances chimiques préoccupantes sont différentes au Canada, au Mexique et aux États-Unis. Cependant, étant donné la demande technique pour les évaluations de substitution, les trois pays peuvent se servir des connaissances existantes, mais peut-être peu connues ou peu accessibles, de manière à systématiser et à harmoniser les recherches, ressources et pratiques exemplaires courantes et à venir afin de rendre l'information comparable et disponible. Au-delà de ces avantages, grâce à l'accès à cette information, l'industrie disposera d'un cadre commun pour réagir à de nouveaux règlements plus stricts en matière de produits chimiques. En outre, un CIS nord-américain pourra stimuler la confiance et la compétitivité des entreprises et des marchés nord-américains et ainsi favoriser l'adoption de la chimie verte tout en évitant les substitutions préoccupantes.

7. Indiquer comment le projet complète d'autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Plusieurs initiatives ont été élaborées pour donner suite à des cadres d'évaluation en vigueur, dont l'[Évaluation des alternatives et substitution des produits chimiques dangereux](#) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le programme [Safer Choice](#) de l'*Environmental Protection Agency* (EPA, Agence de protection de l'environnement) des États-Unis, et [le Document de discussion et rapport du comité scientifique sur la substitution éclairée](#) de Santé Canada (SC) et d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC). Le *Lowell Center for Sustainable Production* (Centre Lowell pour la production durable) a joué un rôle prépondérant dans le cadre de l'[Association for the Advancement of Alternatives Assessment](#) (Association pour l'avancement de l'évaluation de solutions de rechange) et le [Sustainable Chemistry Federal Landscape Report to Congress](#) (Rapport au Congrès [américain] sur la chimie durable à l'échelle fédérale). En dehors du continent nord-américain, le Parlement de l'Union européenne a annoncé la mise sur pied d'un projet pilote de centre de substitution ainsi que l'élaboration récente d'un [Global Framework on Chemicals](#) (Cadre mondial relatif aux produits chimiques) qui soutient la détermination de solutions de rechange plus sûres. Ce projet de la CCE s'appuiera sur les synergies avec ces mesures en même temps qu'il évalue l'établissement d'un CIS nord-américain.

8. Indiquer en quoi le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou des Premières Nations, selon le cas :

La participation de spécialistes en connaissances écologiques traditionnelles n'est pas vraiment envisagée au stade de cadrage de l'initiative. En revanche, advenant la création d'un CIS, il visera à faire activement appel à un large éventail de participants afin d'inclure une approche holistique à l'évaluation de substances chimiques de substitution.

9. Décrire comment le projet mobilisera de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

On peut envisager le partage des conclusions de cadrage du projet afin de favoriser d'éventuels partenariats entre secteurs de l'industrie, des autorités gouvernementales, des spécialistes en la matière et des organisations non gouvernementales (ONG).

10. Énumérer les organismes ou organisations partenaires qui participent à la mise en œuvre du projet, ainsi que d'autres organisations qui pourraient y participer ou en tirer parti, notamment au moyen de la diffusion, de collaborations ou de

partenariats (p. ex. : organismes fédéraux, autres paliers de gouvernement, milieu universitaire, ONG, secteur privé, société civile, jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
Division de la production des produits chimiques de la Direction générale de la protection de l’environnement, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
<i>Office of Chemical Safety and Pollution Prevention</i> (Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution), <i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l’environnement)	États-Unis
<i>Dirección General de Gestión Integral de Materiales y Actividades Riesgosas</i> (DGGIMAR, Direction générale de la gestion intégrée des matières, des activités et des déchets dangereux), <i>Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (Semarnat, ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
<i>Lowell Center for Sustainable Production</i> (Centre Lowell pour la production durable)	États-Unis
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l’écologie et des changements climatiques), Semarnat	Mexique

11. Dans le tableau suivant, décrire : l'objectif ou les objectifs du projet ainsi que les activités et sous-tâches prévues pour les atteindre; les résultats connexes, les résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés (mesure de rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici à la fin du projet; l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Élaborer le plan de travail d'un projet pilote de centre pour la substitution éclairée (CIS) nord-américain afin d'appuyer la mise en œuvre d'évaluations de substances chimiques de substitution et de la substitution éclairée
Activité 1 Budget : 50 000 \$ CA	Élaborer un plan de travail pour mener un projet pilote d'un CIS nord-américain.
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Examen de haut niveau portant sur l'état actuel de la substitution éclairée dans les cadres d'évaluation et mécanismes de gouvernance d'envergure mondiale. • Déterminer les ressources, intervenants, secteurs et réseaux clés qui travaillent sur des évaluations concernant la substitution éclairée. • Plan de travail d'un projet pilote d'un CIS nord-américain.
Résultats escomptés, évaluation du rendement	L'étude de cadrage apportera une compréhension commune de la capacité régionale pour soutenir un CIS nord-américain, et fournira des plans directeurs potentiels pour établir un tel centre nord-américain et faciliter le partage des connaissances.
Base de référence (situation actuelle), si elle est connue	<p>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a entrepris des travaux dans le cadre du Plan de gestion des produits chimiques (PGPC). De pair avec le Lowell Center for Sustainable Production, ECCC a évalué la faisabilité d'un centre national d'excellence canadien en substitution éclairée. Ces travaux pourraient servir de référence pour comprendre l'alignement et les synergies avec les intentions du Mexique et des États-Unis en matière de produits chimiques. Le Canada est particulièrement intéressé par ces initiatives et doit s'attaquer à un groupe de produits chimiques d'intérêt trinational, tels que les substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées (PFAS, pour son acronyme anglais).</p> <p>Dans le cadre de la consultation menée auprès d'entreprises et de gouvernements qui collaborent au projet de la CCE intitulé <i>Accroissement de la transparence dans la chaîne d'approvisionnement au sujet des substances chimiques que renferment les produits</i>, on a demandé aux répondants quel usage ils faisaient de l'information sur les produits chimiques provenant de leurs fournisseurs. Quelque 97 % ont dit qu'ils s'en servaient principalement pour assurer la conformité réglementaire et la prévention des risques chimiques.</p>

	Toutefois, la moitié a précisé que cette information sert à prioriser la substitution et l'innovation et a insisté sur le besoin de plus d'information sur des produits chimiques de substitution potentiels.	
Cible (d'ici à la fin du projet)	Déterminer les étapes nécessaires pour établir et mettre à l'essai un centre nord-américain pour la substitution éclairée afin de susciter l'adoption de produits chimiques plus sûrs.	
Sous-tâche 1.1	<p>Élaborer un cadre conceptuel afin de comparer des modèles de mise en œuvre potentiels pouvant mener à l'établissement d'un CIS nord-américain. L'analyse comprendra un examen de haut niveau des cadres d'évaluation en substitution éclairée à l'échelle mondiale et en Amérique du Nord, y compris sur les mécanismes de gouvernance qui soutiennent la mise en œuvre et la systématisation de cette évaluation :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les ressources, intervenants, secteurs et réseaux clés qui travaillent sur l'innovation chimique dans les trois pays ou ailleurs dans le monde et qui pourraient servir d'exemples opérationnels pour un futur CIS nord-américain. 2. Déterminer les premiers bénéficiaires potentiels de l'établissement d'un CIS nord-américain. 3. Les priorités chimiques communes en matière de substitution éclairée à l'échelle régionale, compte tenu d'échanges commerciaux élevés et des produits chimiques préoccupants en raison de leurs risques pour la santé et l'environnement. 4. Les outils et sources d'information disponibles, et les critères existants pour déterminer des produits chimiques plus sûrs. 	Quand : mai 2024
Sous-tâche 1.2	<p>Former un groupe de travail composé de spécialistes gouvernementaux et de l'industrie, de chercheurs universitaires et d'ONG identifiés plus haut (sous-tâche 1.1) afin d'obtenir leur opinion et de compléter l'examen à la sous-tâche 1.1. La séance de travail devrait porter sur les sujets suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La faisabilité d'un centre pour la substitution éclairée et l'intérêt pour la chose des points de vue des secteurs public, universitaire et privé à l'échelle du continent. 	Quand : octobre 2024

	<ol style="list-style-type: none"> 2. Examiner les plans directeurs à mettre en œuvre et élaborés à la sous-tâche 1.1, pour comprendre les défis qu'ils présentent, notamment en matière de soutien financier, de confiance, de crédibilité, de droits de brevet et d'information confidentielle. 3. Sélectionner le plan directeur le plus réalisable, et définir des objectifs à court, moyen et long terme pour le CIS nord-américain, ainsi que des activités concises sur lesquelles il pourrait se concentrer durant la phase pilote. 4. Solliciter des recommandations et des propositions pour des projets pilotes portant sur des substances précises à mettre en œuvre dans la région. 	
Sous-tâche 1.3	Compiler de l'information et dresser un plan de travail portant sur un groupe ciblé de produits chimiques d'intérêt commun en vue d'un projet pilote d'un CIS nord-américain.	Quand : février 2025

Initiative communautaire d'éducation environnementale pour la protection du patrimoine bioculturel

1. **Durée du projet** : 30 mois
2. **Budget** : 1 000 000 \$ CA (incluant les frais d'exploitation et d'administration)
3. **Bref énoncé de l'enjeu ou du besoin constaté (et des lacunes connues); objectifs et activités du projet; résultats et avantages ou bénéficiaires attendus** :

L'Amérique du Nord est aux prises avec une diversité de défis économiques et socio-environnementaux issus de la dégradation des écosystèmes et des changements climatiques. Ces défis touchent de façon disproportionnée les collectivités sous-représentées et aux ressources insuffisantes, notamment les populations autochtones et minoritaires. La résolution de ces problèmes nécessite une démarche globale et multidimensionnelle qui prend en compte la diversité sociale, culturelle, économique, écologique et politique¹ des régions. Des données probantes montrent que les collectivités locales peuvent trouver des solutions durables.

Le présent projet vise à établir et à mettre à l'essai un cadre d'éducation environnementale qui favorise les échanges réciproques de diverses connaissances (dont les connaissances écologiques traditionnelles [CET], les connaissances autochtones [CA] et le savoir académique) pour aider les collectivités systématiquement vulnérables à relever les défis que sont la conservation des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques. Ce cadre aura recours aux principes et pratiques des domaines de l'éducation et du dialogue sur les connaissances², en insistant sur la protection du patrimoine bioculturel et en ciblant la mobilisation des collectivités locales. Trois projets pilotes, soit un par pays, fourniront aux jeunes leaders âgés de 18 à 30 ans des outils additionnels pour une mobilisation, des processus participatifs et des projets communautaires efficaces (p. ex., approche conjointe de recherche des faits, cartographie participative, médiation culturelle, plan d'action communautaire) par le biais d'une approche participative intergénérationnelle. Dans l'ensemble, ce projet renforcera la résilience sociale communautaire afin de favoriser la gestion de l'environnement et la constitution de réseaux au sein des collectivités et entre elles.

¹ Nous entendons par « contexte politique » les pouvoirs d'une collectivité à l'échelle locale, tant formels que factuels, qui influent sur l'utilisation et la gestion des ressources naturelles communes

² Le dialogue sur les connaissances constitue un processus de communication entre groupes divers. Il comprend la recherche et l'éducation, renforce la participation des groupes sous-représentés, et établit des liens entre la science et les connaissances courantes, notamment dans le cadre des enquêtes environnementales (adapté [d'Anderson et coll., 2015](#), et de [Bastidas et coll., 2019](#)).

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique 2021-2025 auxquelles donne suite le projet :

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application efficace des lois de l'environnement

5. Expliquer de quelle façon le projet adopte des approches transversales de mise en œuvre — solutions novatrices et efficaces et/ou participation d'intervenants et du public dans un esprit de diversité et d'inclusion (notamment les possibilités offertes par la diversité de genre et les jeunes) :

Le projet use d'approches intersectorielles en interpellant des spécialistes, dont des spécialistes locaux et régionaux des trois pays d'Amérique du Nord, pour aborder les problèmes de manière holistique, soit en associant les CET/CA avec l'expertise locale et le savoir académique pour trouver des solutions aux problèmes environnementaux, sociaux et économiques. Dans ce contexte particulier et pendant toute la durée du projet ainsi que dans les phases suivantes, toutes les mesures indiquées devront être en place pour protéger les CA. L'élaboration d'un cadre d'éducation environnementale comprenant du contenu (connaissance des enjeux environnementaux, économiques et sociaux) ainsi qu'un processus de mobilisation communautaire, de collaboration avec des organismes locaux et de facilitation des mécanismes de participation permettra de réaliser cet objectif. Un esprit de transparence en harmonie avec les principes de la science ouverte (p. ex., approche conjointe de recherche des faits, cartographie participative, médiation culturelle et science participative, etc.) anime cette démarche. Ce cadre vise à soutenir et à faire progresser les travaux des collectivités en matière de conservation et de lutte contre les changements climatiques.

6. Expliquer comment on pourrait accroître les répercussions du projet grâce à la coopération trinationale :

La coopération trinationale, dans le cadre de cette initiative, peut aider à miser sur les atouts de la diversité culturelle du Canada, du Mexique et des États-Unis pour atteindre des objectifs communs et ainsi trouver des solutions plus efficaces aux défis mondiaux. Cette coopération favorise la conception d'un cadre d'éducation environnementale qui inclut les différents systèmes éducatifs et qui prend en compte les CET, les CA et le savoir local et offre une formation réfléchie et complète sur l'environnement

et le leadership au sein des collectivités aux futur-es leaders des trois pays. La coopération trinationale ajoute aussi de la valeur en soutenant l'application de solutions locales et communautaires pour résoudre la triple crise planétaire (changements climatiques, pollution et perte de biodiversité) dans des régions aux contextes culturels fortement diversifiés et contrastés, tout en maintenant des objectifs éducatifs communs généraux. Enfin, ces travaux peuvent servir d'exemple de coopération entre pays pour résoudre les problèmes environnementaux, sociaux et économiques par l'éducation environnementale.

7. Indiquer comment le projet parachève d'autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements :

Ce projet évitera les chevauchements de travaux par des partenariats avec les gardien·nes des CET et des CA, des spécialistes techniques en éducation environnementale, ou par des processus de dialogue sur les connaissances (définis dans la note de bas de page 2 de la page 1) à l'échelle locale, nationale et internationale dans les trois pays. Dans la mesure du possible, le projet prendra en compte les travaux d'éducation environnementale antérieurs et en cours liés aux travaux proposés, et les poursuivra. Il s'aligne sur les efforts mondiaux pour susciter la participation active des jeunes dans la résolution de problèmes sociaux, économiques et environnementaux en misant sur la justice environnementale et climatique, l'équité intergénérationnelle et le développement de la main-d'œuvre au bénéfice des jeunes de collectivités systématiquement sous-représentées et vulnérables.

8. Indiquer en quoi le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) et des connaissances autochtones (CA) ou les collectivités tribales, autochtones ou les Premières Nations, le cas échéant :

Le projet trinational d'éducation environnementale peut se dérouler de différentes manières : en retenant des stratégies et des solutions/occasions réalistes; en respectant la diversité culturelle et en tirant parti de celle-ci; en favorisant l'apprentissage intergénérationnel; se basant sur les connaissances traditionnelles en bioculture; en favorisant les méthodes pédagogiques fondées sur des données probantes. À cette fin, ce cadre d'éducation environnemental sera conçu en collaboration étroite et significative avec les partenaires autochtones et locaux des trois pays, et misera sur diverses connaissances, dont les connaissances écologiques traditionnelles, autochtones et universitaires. L'objectif : renforcer la capacité d'agir collectivement en matière de conservation communautaire des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques, capacité qui est fondée sur les principes et pratiques de l'éducation et du dialogue sur les connaissances.

9. Décrire comment le projet mobilisera de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant :

Ce projet sollicitera la participation de divers secteurs nord-américains en rassemblant des collectivités, des partenaires autochtones, des organismes locaux, des groupes et organisations des secteurs de l’environnement et de l’éducation et de différents paliers gouvernementaux pour discuter de leurs expériences, cerner ensemble divers intérêts et besoins, et concevoir et mettre en œuvre ensemble des solutions aux défis environnementaux et climatiques. Dans ce contexte, ce projet générera des occasions pour discuter et échanger, mettre sur pied des projets pilotes et établir des partenariats entre les collectivités, différents paliers gouvernementaux dans les secteurs de l’environnement et de l’éducation, des universités et des organisations non gouvernementales (ONG) de toute l’Amérique du Nord.

10. Énumérer les organisations ou organismes partenaires désignés qui se sont engagés à mettre en œuvre ce projet, ainsi que d’autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier, par des activités de sensibilisation, collaborations ou partenariats (p. ex. : organismes fédéraux ou autres ordres de gouvernement, milieu universitaire, organisations non gouvernementales [ONG], secteur privé, société civile, jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
<i>Unidad Coordinadora de Asuntos Internacionales de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (UCAI-SEMARNAT, Unité de coordination des affaires internationales du ministère de l’Environnement et des Ressources naturelles)	Mexique
<i>Dirección General de Recursos Naturales y Bioseguridad de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (DGRNB, Direction générale des ressources naturelles et de la biosécurité) du SEMARNAT	Mexique
<i>Centro de Educación y Capacitación para el Desarrollo Sustentable de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (CECADESU, Centre d’éducation et de formation pour le développement durable) du SEMARNAT	Mexique
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l’environnement)	États-Unis
<i>Department of Agriculture Forest Service</i> (FS-USDA, Service des forêts du ministère de l’Agriculture)	États-Unis
<i>National Park Service</i> (NPS, Service national des parcs)	États-Unis
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada

Autres organismes ou particuliers (le cas échéant)	Pays
---	-------------

<i>Dirección General de Agroecología y Patrimonio Biocultural de la Secretaría de Medio Ambiente y Recursos Naturales</i> (DGAPB, Direction générale de l'agroécologie et du patrimoine bioculturel) du SEMARNAT		Mexique
<i>Comisión Nacional de Áreas Naturales Protegidas</i> (CONANP, Commission nationale des aires naturelles protégées)		Mexique
<i>Instituto Nacional de Pueblos Indígenas</i> (INPI, Institut national des peuples autochtones)		Mexique
<i>Junta Intermunicipal Biocultural del Puuc</i> (Conseil intercommunal bioculturel de Puuc)		Mexique
<i>National Oceanic and Atmospheric Administration</i> (NOAA, Administration océanique et atmosphérique nationale), <i>North American Association for Environmental Education</i> (NAAEE, Association nord-américaine pour l'éducation à l'environnement) ou plus précisément le directeur du projet d'élaboration des lignes directrices qui connaît toutes celles guidant l'éducation environnementale et les travaux de la Fondation Kettering sur les collectivités et la démocratie.		États-Unis
<i>Department of City and Regional Planning</i> (ministère de la Planification urbaine et régionale)		États-Unis
Organisations autochtones et locales, qui seront définies plus précisément une fois que les emplacements des projets pilotes auront été déterminés.	Canada, États-Unis et Mexique	
ONG internationales		Canada, États-Unis et Mexique

11. Dans le tableau suivant, énoncer l'objectif ou les objectifs du projet ainsi que les activités et sous-tâches prévues; les résultats connexes, les résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés (mesure de rendement); la base de référence (si elle est connue), et les cibles à atteindre d'ici à la fin du projet; l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Conception du cadre d'éducation environnementale
Activité 1 Budget : 180 000 \$ CA	<i>Déterminer en quoi consistera le document contenant le cadre d'éducation environnementale, lequel doit inclure la stratégie d'apprentissage communautaire.</i>
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier document exposera le cadre d'éducation environnementale à mettre en œuvre dans les collectivités systématiquement vulnérables pour renforcer leur capacité à relever les défis

touchant la conservation des écosystèmes et la lutte contre les changements climatiques grâce à des compétences et des formations pratiques qui peuvent être directement utilisées pour résoudre les problèmes environnementaux locaux. Il s'agira d'une première version du cadre (version 1.0) qui détaillera ses objectifs, le programme de base et la stratégie d'apprentissage communautaire. Aux fins du présent projet, on entend par « apprentissage communautaire » la stratégie employée pour rassembler du contenu en matière d'éducation environnementale provenant de diverses connaissances, y compris les CET, les CA et le savoir universitaire. Cette stratégie contribuera à l'élaboration d'un programme d'études qui aide les jeunes à diriger des processus participatifs et à faciliter la mise en œuvre de mesures communautaires dans la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes grâce à diverses connaissances.

Ce document devra également comprendre :

- **Des considérations générales** : la vision et les objectifs inhérents au cadre, les concepts fondamentaux, les résultats de l'apprentissage, l'intégration entre les disciplines et l'applicabilité dans un contexte trinational et international, entre autres éléments clés du cadre.
- **Un programme de base** : le programme du cadre, c'est-à-dire le contenu éducatif ou les pratiques exemplaires recommandées qui guideront et soutiendront les jeunes dans l'animation et la mise en œuvre des mesures en matière de conservation et de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité.
- **Une méthode de mise en œuvre** : un processus ou plan de travail proposé (les étapes à suivre) pour mettre en œuvre le cadre dans une collectivité donnée.
- **Des critères de sélection, de mobilisation et de participation des leaders communautaires** : le cadre énoncera les critères et la méthode de sélection des futur-es leaders communautaires potentiel·les (des jeunes de 18 à 30 ans).

	<ul style="list-style-type: none"> - Des critères d'évaluation : ces critères permettront d'évaluer le degré de réussite du projet, par exemple des indicateurs clés du rendement ou des méthodes d'évaluation de la participation. La périodicité de chaque évaluation sera également indiquée. - Les aspects de la gestion : des renseignements financiers, les ententes institutionnelles requises et les partenaires potentiel·les. - L'échange trilatéral d'expériences : le cadre doit comprendre des mécanismes d'échange itératif entre jeunes qui mettent en œuvre des projets de conservation ou de lutte contre les changements climatiques dans les trois pays. - D'autres renseignements : l'équipe de conception ou le comité directeur du projet déterminera la nature de ces renseignements. <p>Une stratégie d'essais pour les projets pilotes qui devra comprendre des critères de sélection des collectivités participantes (p. ex., si elles sont urbaines, périurbaines ou rurales, taille, etc.), ainsi qu'une stratégie de sortie du consultant chargé de chaque projet pilote.</p>
<p>Résultats attendus, mesure du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un premier cadre d'éducation environnementale (version 1.0) axé sur l'exposition à diverses connaissances en vue d'encourager l'action collective et la capacité de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques des collectivités, tout en relevant les défis économiques et socio-environnementaux à l'échelle locale. <p>La conception de ce cadre sera confiée à un·e ou à plusieurs consultant·es en s'assurant que diverses connaissances et divers points de vue seront pris en compte. Ce document servira de référence et sera adapté par les collectivités et en collaboration avec elles dans le cadre de l'activité 2.</p> <p>Le cadre fournira aux leaders communautaires potentiel·les sélectionné·es les outils et les connaissances nécessaires pour agir comme agent·es de changement et faciliter ainsi un processus communautaire, tout en aidant les collectivités à mieux résister aux effets de la dégradation des écosystèmes et des changements climatiques.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> • Une stratégie de mise en œuvre de l'apprentissage communautaire : établir une stratégie de mise en œuvre de haut niveau destinée à renforcer les compétences et l'apprentissage pour aider les jeunes à apprendre à faciliter la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes grâce à une approche participative intergénérationnelle. • Une stratégie pour les essais pilotes : concevoir la stratégie pour les projets pilotes de l'activité 2. Elle doit comprendre les critères de sélection des collectivités qui prendront part aux projets pilotes, ainsi qu'un exposé succinct, clair et accessible leur indiquant la nature du projet pour les aider à décider si elles souhaitent y collaborer. 	
Base de référence (état actuel), si connue	S. o.	
Objectif (d'ici à la fin du projet)	Achèvement d'un premier cadre d'éducation environnemental (version 1.0)	
Sous-tâche 1.1	Avec l'aide d'un·e consultant·e ou de plusieurs consultant·es, que gèrera le Secrétariat de la CCE et que dirigera et supervisera le comité directeur, définir et concevoir une première version du cadre d'éducation environnementale (version 1.0) qui comprend le plan d'action, le programme de base et le modèle de stratégie de mise en œuvre de l'« apprentissage communautaire », et définir les critères de sélection des jeunes partenaires ainsi que les critères d'évaluation permettant de mesurer la progression du projet.	Quand : 1 ^{re} année
Sous-tâche 1.2	Concevoir une stratégie pour les essais pilotes qui sera mise en œuvre dans le cadre de l'activité 2. Doit comprendre les critères de sélection des collectivités où les projets pilotes seront mis en œuvre.	Quand : 1 ^{re} année
OBJECTIF 2	Essai pilote du cadre d'éducation environnementale	
Activité 2 Budget : 600 000 \$ CA	<i>Mise en œuvre des essais pilotes dans une collectivité par pays</i>	

<p>Réalisations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Trois projets pilotes seront mis en œuvre, soit dans une collectivité par pays. Pour ce faire, le Secrétariat et le comité directeur, qui comprend des représentant-es du Groupe de spécialistes des CET de la Commission de coopération environnementale, détermineront les collectivités qui souhaitent participer au projet et devenir les collectivités pilotes. La détermination et la sélection des collectivités se feront selon la stratégie et les critères énoncés à l’activité 1. • Un accord de collaboration avec les trois collectivités pilotes sera conclu. De plus, une stratégie de collaboration et un protocole de mise en commun des CET et des CA seront élaborés avec les collectivités sélectionnées. Des discussions auront également lieu pour traiter de la souveraineté des données autochtones et de la protection des CET et des CA. <p>Le cadre d’éducation environnementale sera mis à l’essai dans chacune des collectivités sélectionnées afin de fournir aux jeunes partenaires âgé-es de 18 à 30 ans des outils additionnels pour une mobilisation, des processus participatifs et des projets communautaires efficaces, et pour aborder toute question de lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes pertinente pour leur collectivité. Au cours de chaque projet pilote, le cadre fera d’abord l’objet d’un examen avec ces collectivités afin que chacune puisse le compléter par leurs propres connaissances, systèmes d’éducation et initiatives axées sur les jeunes, et ainsi l’adapter à leurs particularités. Ce cadre sera ensuite évalué périodiquement tel qu’il le prescrit. La mise en œuvre des projets pilotes comprendra des échanges itératifs entre les jeunes qui dirigent la mise en œuvre des projets et une approche participative intergénérationnelle dans les trois pays. Dans le cadre de ce processus itératif, un programme particulier, complémentaire au programme de base, sera élaboré par les communautés et en collaboration avec elles en fonction de leurs besoins.</p>
<p>Résultats attendus, mesure du rendement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes partenaires sont capables d’utiliser l’éducation environnementale et le savoir traditionnel en matière de bioculture pour travailler en collaboration dans leur collectivité. • Un échange itératif entre les jeunes partenaires qui dirigent la mise en œuvre des projets dans les trois pays. • Une communauté de pratique pour partager les défis et les enseignements tirés. Au cours de ces projets pilotes, chaque collectivité choisira ses propres jeunes partenaires, qui emploieront des

	<p>stratégies de mise en œuvre similaires pour favoriser tout dialogue communautaire sur les enjeux locaux touchant la protection de l'environnement. En collaboration avec d'autres leaders-es communautaires, ces jeunes feront appel à leurs capacités acquises ou renforcées pour faciliter des travaux communautaires visant à résoudre un problème local lié au climat ou à la conservation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Trois rapports d'activité seront rédigés (un par projet pilote) pour documenter l'essai pilote de chaque projet et les enseignements qu'on en aura tirés.
Base de référence (état actuel), si elle est connue	S. o.
Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Trois rapports d'activité (un par projet pilote).</p> <p>Un aperçu des défis et des enseignements tirés des projets ainsi qu'une rétroaction réfléchie pour éclairer les prochaines étapes des travaux.</p> <p>Une communauté de pratique pour échanger les idées sur les défis et les enseignements tirés concernant la conservation et la lutte contre les changements climatiques.</p>
Sous-tâche 2.1	<p>Sélectionner trois collectivités avec lesquelles collaborer, soit une par pays.</p> <p>Quand : 1^{re} et 2^e années</p>
Sous-tâche 2.2	<p>Dans chaque collectivité retenue, identifier, parmi ses membres, qui se joindra aux spécialistes pour constituer un groupe de conception chargé de réexaminer et d'adapter le cadre d'éducation environnementale en fonction des conditions particulières dans la collectivité.</p> <p>Quand : 1^{re} et 2^e années</p>
Sous-tâche 2.3	<p>Dans chaque collectivité retenue, selon les conseils de leurs leaders-es communautaires, le groupe de conception choisira les jeunes partenaires qui participeront au renforcement des capacités portant sur le programme de base. En collaboration avec leur</p> <p>Quand : 2^e année</p>

	collectivité, ces jeunes entreprendront les activités particulières pour résoudre tout problème local lié à la lutte contre les changements climatiques ou à la conservation des écosystèmes.	
Sous-tâche 2.4	Dans chaque collectivité retenue, le groupe de conception et les jeunes partenaires sélectionné-es détermineront le problème local à résoudre en lien avec la lutte contre les changements climatiques ou la conservation des écosystèmes. Le groupe établira le programme qui convient tout particulièrement à la collectivité.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.5	Début de la formation des jeunes partenaires dans chaque collectivité, et préparation d'un plan d'action communautaire pour résoudre le problème particulier dans chaque collectivité.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.6	Dans chaque collectivité retenue, les jeunes partenaires formé-es collaborent avec leur collectivité, conformément au plan d'action établi, pour résoudre le problème lié à la lutte contre les changements climatiques ou à la conservation des écosystèmes.	Quand : 2 ^e année
Sous-tâche 2.7	Dans chaque collectivité retenue, on rédigera un rapport d'activité (un par projet pilote) pour documenter l'expérience et les enseignements que l'on en aura tirés.	Quand : 2 ^e année
OBJECTIF 3	Conclusions, version 2.0 du cadre d'éducation environnementale, croissance et enseignements tirés	
Activité 3 Budget : 220 000 \$ CA	<i>Atelier intercollectivités d'échange de connaissances et rapport/compte rendu définitif</i>	
Réalisations	<ul style="list-style-type: none"> • Un atelier intercollectivités d'échange de connaissances se tiendra avec des représentant-es des collectivités choisies dans chacun des trois pays pour échanger des connaissances et apprendre de l'expérience des autres concernant la mise en œuvre des projets pilotes. • Une version 2.0 du cadre d'éducation environnementale. Révision et enrichissement du cadre en fonction des résultats des projets pilotes et de l'atelier intercollectivités. Ce document pourra être adapté selon d'autres contextes et utilisé par d'autres collectivités en Amérique du Nord. 	

	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport définitif comprendra la version définitive révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0), les conclusions des projets pilotes et de l'atelier intercollectivités d'échange de connaissances, des recommandations pour assurer la durabilité du projet (p. ex., des mécanismes de planification dans les collectivités, de financement ou d'autofinancement) et sa reproductibilité future, ainsi qu'une synthèse des enseignements tirés et des principes pour étendre les travaux à d'autres collectivités en Amérique du Nord qui pourrait inclure un plan d'exécution adaptatif pour faciliter l'utilisation du cadre par d'autres communautés. 	
Résultats attendus, mesure du rendement	<ul style="list-style-type: none"> • Un réseau intercollectivités pour promouvoir l'apprentissage partagé et le réseautage entre les collectivités retenues dans les trois pays, afin d'apprendre et d'échanger des idées à mesure que les travaux progressent. Il s'agira de documenter et raconter les travaux dans chaque collectivité pour assurer leur communication à plus grande échelle. • Des réseaux communautaires capables d'échanger les enseignements et de partager les défis au sein de collectivités et entre elles. • Des manières fiables de réaliser ces travaux pour d'autres collectivités voulant entreprendre une telle démarche. • Un rapport définitif, des projets pilotes et des recommandations pour étendre ces travaux à d'autres collectivités. 	
Base de référence (état actuel), si elle est connue	S. o.	
Objectif (d'ici à la fin du projet)	<p>Un réseau intercollectivités qui se consacre à la conservation des écosystèmes et à la lutte contre les changements climatiques à l'échelle locale.</p> <p>La version 2.0 du cadre d'éducation environnementale.</p> <p>Un rapport définitif comprenant la version révisée du cadre d'éducation environnementale, un plan d'exécution adaptatif et des études de cas (projets pilotes).</p>	
Sous-tâche 3.1	Un atelier intercollectivités d'échange de connaissances.	Quand : 3 ^e année
Sous-tâche 3.2	Une version révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0).	Quand : 3 ^e année

Sous-tâche 3.3	Un rapport définitif comprenant la version révisée du cadre d'éducation environnementale (version 2.0), un plan d'exécution adaptatif et des études de cas (projets pilotes).	Quand : 3 ^e année
-----------------------	---	-------------------------------------

12. Décrire les effets attendus après le projet :

Retombées attendues (mois et année)	Mesure du rendement en fonction des critères SMART*
<p>D'ici à la fin de 2026, les jeunes vivant dans des collectivités systématiquement vulnérables pourront y diriger et y faciliter des travaux de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>Plusieurs leaders-es potentiel·les ont participé au renforcement des capacités grâce au cadre d'éducation environnementale.</p> <p>Des enquêtes portent à croire que les jeunes des collectivités participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ont renforcé leurs capacités de diriger des travaux communautaires portant sur l'environnement; - ont accru leur participation aux travaux de conservation des écosystèmes ou de lutte contre les changements climatiques dans leur collectivité.
<p>D'ici à la fin de 2026, trois collectivités systématiquement vulnérables qui auront participé à un projet pilote mettront à l'essai le cadre d'éducation environnementale pour relever des défis environnementaux à l'échelle locale.</p>	<p>Plusieurs collectivités nord-américaines se sont mobilisées.</p> <p>Des enquêtes portent à croire que les collectivités participantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - se servent du cadre pour renforcer les capacités des jeunes et résoudre des problèmes environnementaux à l'échelle locale; - estiment que la mise en œuvre du cadre a renforcé la gouvernance en matière d'environnement.
<p>D'ici à la fin de 2026, une version définitive du cadre d'éducation environnementale qui intègre diverses connaissances offrira aux Parties et aux collectivités systématiquement vulnérables des outils pour renforcer leur résilience aux changements climatiques et réaliser des travaux communautaires de conservation des écosystèmes et de lutte contre les changements climatiques.</p>	<p>Perception des intervenant·es (c.-à-d. les représentant·es municipaux·pales, les Autochtones et les collaborateur·trices locaux) avant (à titre de base de référence) et après la mise en œuvre de l'activité en ce qui concerne :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la prise en compte de diverses connaissances; – l'efficacité que procure le cadre; – l'utilisation du cadre; – la reproductibilité du contenu du cadre.

	*SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste, temporel.
--	--

TITRE DU PROJET : Stratégies d'atténuation rapide des polluants climatiques de courte durée de vie

1. **Durée du projet** : 12 à 18 mois
2. **Budget** : 400 000 \$ CA (y compris les coûts opérationnels et administratifs)
3. **Bref exposé des enjeux liés au thème du projet, des besoins et lacunes cernés; objectifs du projet et activités pour traiter de la question; résultats et avantages ou bénéficiaires attendus (maximum 200 mots) :**

La réduction des émissions de méthane est essentielle pour assurer le ralentissement rapide du réchauffement climatique et empêcher les températures de dépasser de 1,5 °C les valeurs préindustrielles. L'industrie pétrolière et gazière et les secteurs de l'agriculture et des déchets constituent les principales sources d'émissions de méthane associées aux activités humaines. Un degré d'incertitude entoure les inventaires d'émissions déclarés en Amérique du Nord, comme le montrent des études qui indiquent une grande variabilité entre les inventaires déclarés et les estimations fondées sur la surveillance¹. Des inventaires précis des émissions sont essentiels au suivi efficace des progrès réalisés grâce aux mesures d'atténuation et pour combler les écarts relatifs aux émissions.

Les technologies évoluées de télédétection des émissions de méthane permettent d'améliorer les inventaires des émissions. Le présent projet vise à formuler des recommandations pour améliorer la quantification, les méthodes de mesure et les inventaires des émissions de méthane qui sont à la base des mesures d'atténuation efficaces. Cette orientation permettra une approche régionale coordonnée en matière de quantification des émissions de méthane qui appuiera les politiques et activités d'atténuation, dont l'adoption de pratiques exemplaires en gestion des émissions de méthane, comme le réacheminement des déchets organiques, la capture du méthane, ainsi que la détection et la réparation de fuites dans les sites d'enfouissement. Ce projet renforcera les mesures nord-américaines et les engagements internationaux pour réduire les émissions et atténuer les répercussions des changements climatiques.

¹ P. ex., Baray et coll., 2021. <https://acp.copernicus.org/articles/21/18101/2021/>; Xiao Lu et coll., 2022. <https://acp.copernicus.org/articles/22/395/2022/acp-22-395-2022.pdf>

4. Cocher la ou les priorités du Plan stratégique pour 2021 à 2025 auxquelles donne suite le projet :

- Propreté de l'air, du sol et de l'eau
- Prévention et réduction de la pollution dans le milieu marin
- Économie circulaire et gestion durable des matières
- Espèces et écosystèmes communs
- Économies et collectivités résilientes
- Application efficace des lois de l'environnement

5. Indiquer en quoi la mise en œuvre du projet se fonde sur des approches transversales stratégiques : solutions novatrices et efficaces ou mobilisation inclusive et diversifiée des parties prenantes et la participation du public (y compris les effets et les possibilités relatives au genre et à la diversité, ainsi qu'aux jeunes) (maximum 100 mots) :

Ce projet vise à examiner le potentiel des technologies de détection novatrices pour améliorer la quantification des émissions de méthane dans le secteur des déchets. Les activités liées au projet comprendront la participation active d'organisations gouvernementales et non gouvernementales, du secteur privé et d'établissements universitaires.

6. Expliquer comment on pourrait accroître les répercussions du projet grâce à la coopération trinationale (maximum 100 mots) :

Ce projet permettra d'améliorer les inventaires nationaux des émissions et de soutenir les stratégies d'atténuation des émissions de méthane grâce à une approche régionale coordonnée, favorisant des discussions approfondies et le partage des meilleures pratiques en matière de quantification et de réduction du méthane. Cette collaboration tri nationale renforcera les mesures d'atténuation des émissions de méthane en Amérique du Nord.

7. Décrire comment le projet complémente d'autres travaux entrepris à l'échelle nationale ou internationale, ou évite les chevauchements (maximum 100 mots) :

Ce projet vise à cerner les outils et méthodes qui peuvent améliorer la quantification des émissions de méthane dans le secteur des déchets. Il offre la possibilité de mieux quantifier les émissions en exploitant des renseignements issus de travaux internationaux d'observation des émissions de méthane, tels que l'Observatoire international des émissions de méthane du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et le programme de la Veille mondiale des gaz à effet de serre de l'Organisation météorologique mondiale (OMM). Ces mesures seraient en complément aux efforts nationaux des trois pays pour améliorer leurs inventaires d'émissions. Les activités du projet sont conçues pour soutenir les efforts nationaux et en

complément à ceux-ci, et pour assurer leur harmonisation avec les engagements internationaux de réduction des émissions de méthane, par exemple l'Engagement mondial sur le méthane et la *Lowering Organic Waste Methane Initiative* (initiative de réduction du méthane provenant des déchets organiques).

8. Indiquer en quoi le projet mobilise les spécialistes des connaissances écologiques traditionnelles (CET) ou les collectivités tribales, autochtones ou les Premières Nations, le cas échéant (maximum 100 mots) :

Sans objet.

9. Indiquer comment le projet mobilisera de nouveaux publics ou partenaires, le cas échéant (maximum 100 mots) :

Compte tenu de l'harmonisation des activités liées au projet avec les mesures internationales de réduction des émissions de méthane, le présent projet favorisera les partenariats avec d'autres institutions locales, nationales et internationales. La diffusion des résultats du projet pourrait se faire par des articles scientifiques comme par la participation à des tribunes et conférences qui visent à promouvoir la réduction des émissions de méthane, ce qui permettrait de mobiliser de nouveaux publics et de nouvelles parties concernées.

10. Énumérer les organisations ou organismes partenaires désignés qui se sont engagés à mettre en œuvre ce projet, et toutes autres organisations qui pourraient y participer ou en bénéficier, par des activités de sensibilisation, collaborations ou partenariats (p. ex. : organismes fédéraux ou autres ordres de gouvernement, milieu universitaire, organisations non gouvernementales [ONG], secteur privé, société civile, jeunes) :

Organismes ou organisations responsables	Pays
Environnement et Changement climatique Canada (ECCC)	Canada
<i>Instituto Nacional de Ecología y Cambio Climático</i> (INECC, Institut national de l'écologie et des changements climatiques)	Mexique
<i>Environmental Protection Agency</i> (EPA, Agence de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Department of State</i> (Département d'État)	États-Unis

Autres organisations ou particuliers (le cas échéant)	Pays
Coalition pour le climat et l'air pur	International
<i>Carbon Mapper</i> (outil de cartographie du carbone)	États-Unis
<i>Netherlands Institute for Space Research</i> (SRON, Institut de recherche spatiale des Pays-Bas)	Pays-Bas
<i>Global Methane Hub</i> (pôle mondial du méthane)	Chili
Initiative mondiale sur le méthane	International
Initiative sur les émissions mondiales	International
<i>Clean Air Task Force</i> (groupe de travail sur la qualité de l'air)	États-Unis
<i>Rocky Mountain Institute</i> (Institut des montagnes Rocheuses)	États-Unis
Observatoire international des émissions de méthane, Veille mondiale des émissions de gaz à effet de serre	International
<i>Anja Schwetje</i> , agence environnementale	Allemagne
Organisation météorologique mondiale	International
Centre d'excellence sur le méthane	Canada
FluxLab – science des émissions, Université St. Francis Xavier	Canada
< <i>NASA Jet Propulsion Laboratory</i> (Laboratoire de recherche sur la propulsion de la NASA [<i>National Aeronautics and Space Agency</i>])	États-Unis
<i>MethaneSAT</i>	États-Unis et Nouvelle-Zélande
<i>Environmental Defense Fund</i> (Fonds de protection de l'environnement)	États-Unis
<i>Instituto de Ciencias de la Atmósfera y Cambio Climático</i> (Institut des sciences atmosphériques et des changements climatiques)	Mexique
Groupe d'experts environnemental sur l'évolution du climat, GIEC	International

Ce projet inclura la participation d'autres organisations, dont des organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et d'autres parties prenantes. Leur participation est en cours de confirmation.

11. Dans le tableau ci-dessous, indiquer l'objectif ou les objectifs du projet ainsi que les activités et sous-tâches prévues pour les atteindre, les réalisations connexes, les résultats attendus et la façon dont ils seront mesurés (mesure de rendement), la base de référence (si elle est connue), les cibles à atteindre d'ici à la fin du projet, l'échéancier et le budget :

OBJECTIF 1	Déterminer l'harmonisation et les écarts entre les estimations ascendantes et descendantes d'émissions de méthane dans le secteur des déchets en Amérique du Nord
Activité 1 Budget : 75 000 \$ CA	Documenter la technologie de pointe pour quantifier les émissions de méthane dans les sites d'enfouissement en Amérique du Nord.
Réalisations	Détermination : - des facteurs clés qui mènent à la production d'émissions de méthane dans le secteur des déchets et les occasions précises d'améliorer la quantification des émissions en Amérique du Nord; - des technologies employées à l'heure actuelle pour améliorer la quantification d'émissions de méthane dans le secteur des déchets.
Résultats attendus, mesure du rendement	Une meilleure quantification des émissions de méthane sur le continent.
Base de référence (état actuel), si connue	Les documents suivants ont rassemblé certains renseignements de base : <ul style="list-style-type: none"> - Risk, D. et coll., 2024. Rapport définitif de l'Enquête sur la quantification du méthane dans les sites d'enfouissement au Canada. Rapport préparé pour Ressources naturelles Canada par FluxLab, 19 avril 2024. - Baray et coll., 2021. <i>Estimating 2010–2015 anthropogenic and natural methane emissions in Canada using ECCC surface and GOSAT satellite observations</i>. (Estimation des émissions de méthane naturel et anthropique de 2010 à 2015 au Canada à l'aide d'observations de surface d'ECCC et d'observations par satellite de GOSAT) https://acp.copernicus.org/articles/21/18101/2021/ - Xiao Lu et coll., 2022. <i>Methane emissions in the United States, Canada, and Mexico: evaluation of national methane emission inventories and 2010–2017 sectoral trends by inverse analysis of in situ (GLOBALVIEWplus CH4 ObsPack) and satellite (GOSAT) atmospheric observations</i>. (Émissions de méthane aux États-Unis, au Canada et au Mexique : évaluation des inventaires nationaux des émissions de méthane et des tendances sectorielles de 2010 à

	<p>2017 par analyse inversée d'observations in situ [GLOBALVIEWplus CH4 ObsPack] et d'observations atmosphériques par satellite [GOSAT]) https://acp.copernicus.org/articles/22/395/2022/acp-22-395-2022.pdf</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cusworth, Daniel H. et coll., 2024. <i>Quantifying methane emissions from United States landfills</i>. (Quantification des émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement des États-Unis) https://www.science.org/doi/10.1126/science.adi7735 <p>D'autres estimations en cours d'élaboration par chacun des trois pays contribueront également à ces informations.</p>
Cible (d'ici à la fin du projet)	Détermination d'améliorations possibles aux inventaires d'émissions en Amérique du Nord.
Sous-tâche 1.1	Déterminer la base de mesure et les paramètres actuels dans chaque pays et déterminer si l'on effectue des validations continues et des mesures supplémentaires. Automne 2024
Sous-tâche 1.2	Déterminer les écarts entre les inventaires d'émissions déclarées et les estimations fondées sur des mesures sur place. Automne 2024
Sous-tâche 1.3	Établir des bases de discussion avec des spécialistes en vue de déterminer des lignes directrices pour rapprocher les estimations descendantes et ascendantes des inventaires. Hiver 2024
OBJECTIF 2	Produire des connaissances éclairées par l'expertise multidisciplinaire afin d'améliorer la quantification d'émissions de méthane dans le secteur des déchets en Amérique du Nord
Activité 2 Budget : 250 000 \$ CA	<p>Consulter des spécialistes en la matière pour déterminer les sources d'émissions prioritaires, des améliorations à la quantification des émissions de méthane dans le secteur des déchets, ainsi que des mesures d'atténuation et à valeur ajoutée, dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une comparaison des estimations d'émissions provenant de mesures de surface et par télédétection, pour des sources d'émissions choisies en Amérique du Nord; • l'examen de la surveillance multi-échelle d'émissions de méthane (surveillance sur place, par drone ou par aéronef sans équipage [ASE] et par satellite) et l'utilisation de systèmes de modélisation inverse d'émissions de méthane pour rapprocher les inventaires des émissions;

	<ul style="list-style-type: none"> l'élaboration de recommandations visant le suivi et la documentation d'émissions de méthane provenant des sites d'enfouissement. 	
Réalisations	Recommandations pour améliorer les méthodes de quantification et de mesure d'émissions de méthane et ainsi mettre au point des mesures d'atténuation plus efficaces.	
Résultats attendus, mesure du rendement	Les trois pays peuvent intégrer des recommandations et lignes directrices dans leurs inventaires d'émissions de méthane.	
Base de référence (état actuel), si connue	Sans objet.	
Cible (d'ici à la fin du projet)	Compilation des recommandations de spécialistes pour améliorer la quantification d'émissions de méthane.	
Sous-tâche 2.1	<p>Convoquer des spécialistes des émissions de méthane provenant de diverses institutions à un atelier intersectoriel pour discuter des occasions d'améliorer la quantification de telles émissions par la télédétection ou des mesures de surface sur place, et de tirer parti de travaux existants. Ces discussions pourraient comprendre : la détermination des capacités et lacunes existantes, dont les obstacles à la mise en œuvre des solutions, la disponibilité, la comparabilité et la partageabilité des données et leurs lacunes, la collaboration aux mécanismes de communication ainsi que le partage et la reproduction d'outils, de ressources et de la surveillance, les travaux nationaux en cours et d'autres sujets à définir.</p>	Printemps 2025
Sous-tâche 2.2	<p>Fournir des recommandations et des lignes directrices pour améliorer la quantification et la réduction des émissions de méthane dans les trois pays, et cerner des méthodes que pourraient élaborer chaque pays pour surmonter les obstacles à la quantification et à la réduction de ces émissions, y compris l'utilisation de mesures par télédétection/de surface sur place existantes ou nouvelles pour éclairer la convergence des données.</p>	Été 2025

Activité 3 Budget : 75 000 \$ CA	Diffusion des résultats	
Sous-tâche 3.1	Mener une campagne de promotion et de diffusion des résultats du projet qui servira de référence pour les régions aux prises avec de tels défis.	Été et automne 2025

12. Décrire les effets attendus après le projet :

Effets attendus	Mesures du rendement en fonction des critères SMART*
Intégration, dans le cadre nord-américain, d'améliorations aux inventaires nationaux des émissions de méthane, en particulier dans le secteur des déchets.	Données probantes fondées sur des enquêtes, indiquant que les pays nord-américains ont intégré les recommandations dans les inventaires nationaux d'émissions.
Les pays nord-américains esquissent des mesures supplémentaires et les actions nécessaires pour améliorer l'atténuation d'émissions de de méthane dans le secteur des déchets.	Données probantes fondées sur des enquêtes, indiquant que les pays nord-américains mettent en œuvre des mesures supplémentaires pour réduire les émissions de méthane dans le secteur des déchets. * SMART : spécifique, mesurable, atteignable, réaliste et temporel.